

CARDIF ASSURANCE VIE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
CARDIF ASSURANCE VIE
1 boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARDIF ASSURANCE VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Cardif Assurance Vie détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements immobiliers, FCPR et alternatifs sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

Pour les actifs immobiliers (immeubles détenus en direct et parts de sociétés civiles immobilières ou à objet foncier), la valeur retenue est soit la valeur vénale soit la somme des loyers actualisés suivant le taux de rendement attendu.

Pour les actifs financiers non cotés, Cardif Assurance Vie utilise différentes méthodes de valorisation en fonction de la nature du titre :

- valeur liquidative transmise par la société de gestion pour les parts de FCPR et de fonds alternatifs ;
- valorisation déterminée en interne suivant des méthodes d'analyse multicritères pour les sociétés non cotées détenues en direct.

Dans le contexte de crise sanitaire et de ses effets défavorables et prolongés sur certains secteurs de l'économie, nous avons considéré que l'évaluation des instruments non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2021, les placements financiers non cotés de Cardif Assurance vie s'élèvent à 18,1 Md€ (cf. note B.4.c, des annexes des comptes annuels de Cardif Assurance Vie 2021, représentant 10% du total actifs financiers (180,4 Md€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- Mise à jour de notre connaissance de l'environnement de contrôle interne lié au processus de détermination de la valorisation de ces actifs financiers et immobiliers.
- Pour les actifs valorisés en utilisant des modèles de valorisation internes, conjointement avec nos spécialistes :

- vérification de la conformité des hypothèses, des méthodes et des paramètres utilisés au regard des pratiques de marché et du contexte économique ;
- appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2021.
- Pour les actifs valorisés par des sociétés de gestion externes au groupe Cardif Assurance Vie et pour les actifs immobiliers :
 - vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2021 avec les rapports transmis par les sociétés de gestion d'actifs et les experts immobiliers ;
 - pour les actifs dont l'activité sous-jacente repose sur un marché en difficulté économique compte tenu de la crise sanitaire : examen de la prise en compte de ces impacts dans la valorisation.
- Pour les actifs dont la valorisation retenue a été établie à une date antérieure à la clôture : revue des analyses menées par le groupe pour vérifier l'absence d'écart significatif entre les valorisations retenues et les valorisations à la date de clôture.
- Examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Contrôles généraux informatiques

Risque identifié

La fiabilité des systèmes d'information est clé pour Cardif Assurance Vie comme pour l'ensemble des institutions financières compte tenu de la volumétrie quotidienne des transactions traitées. Nous portons une attention particulière aux contrôles d'accès aux principaux systèmes d'information supportant la production de l'information financière ainsi qu'à la gestion des changements dans ces systèmes.

L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue un point clé de l'audit.

En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

Notre réponse

Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :

- compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;
- évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation et applications de gestion) ;
- examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles.

Nous avons mis en place des diligences complémentaires compte tenu que certains comptes bénéficient de droits étendus dans le système et mis en œuvre des procédures additionnelles consistant principalement, selon les situations et risques identifiés, en :

- l'examen de contrôles compensatoires mis en place par Cardif Assurance Vie,
- une augmentation de la taille des échantillons de nos tests de contrôle et substantifs (test des écritures comptables, rapprochement des caractéristiques des opérations avec les justificatifs externes tels que des contrats, avis d'opéré ou confirmations des tiers, etc.)
- des travaux d'analyse de données dans un objectif d'identification et d'analyse d'opérations atypiques sur les primes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARDIF ASSURANCE VIE par votre assemblée générale du 11 mai 2012 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 26 juin 2006 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 10ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 16ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Frédéric Trouillard Mignen



Estelle Sellem



Laurence Dubois

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Cardif Assurance Vie

31 décembre 2021



BNP PARIBAS
CARDIF

L'assureur
d'un monde
qui change

A.	COMPTES SOCIAUX 2021 DE CARDIF ASSURANCE VIE	5
A.1	Bilan actif au 31 décembre 2021.....	5
A.2	Bilan passif au 31 décembre 2021.....	6
A.3	Tableau des engagements reçus et donnés	7
A.4	Compte technique vie pour l'exercice 2021	8
A.5	Compte technique non vie pour l'exercice 2021	8
A.6	Compte non technique pour l'exercice 2021	9
B.	ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	10
B.1	Activité de la Société	10
B.2	Faits marquants de l'exercice.....	10
B.3	Principes, règles et méthodes comptables.....	11
B.3.a	Principes généraux	11
B.3.b	Permanence des méthodes	11
B.3.c	Eléments postérieurs à la clôture des comptes	11
B.3.d	Principes comptables et modes d'évaluation du bilan	12
B.3.e	Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat	21
B.3.f	Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés.....	25
B.4	Informations sur les postes du bilan	27
B.4.a	Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif	27
B.4.b	Informations relatives aux autres placements.....	27
B.4.c	Etat récapitulatif des placements	28
B.4.d	Echéancier des créances et des dettes	38
B.4.e	Participations et entreprises liées	40
B.4.f	Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation.....	42
B.4.g	Capital social.....	43
B.4.h	Passifs subordonnés.....	43
B.5	Autres informations sur le bilan.....	44
B.5.a	Clause de réserve de propriété.....	44
B.5.b	Couverture des engagements libellés en unités de compte	44
B.5.c	Comptes de régularisation	44
B.5.d	Produits à recevoir et charges à payer	45
B.5.e	Provisions pour risques et charges	45
B.5.f	Opérations en devises étrangères	46
B.5.g	Informations relatives aux PERP	47
B.5.h	Informations relatives aux Produits Croissance.....	49
B.5.i	Informations relatives aux contrats de Retraite Professionnelle Supplémentaire.....	50
B.5.j	Engagements reçus	51
B.5.k	Engagements donnés	52
B.6	Informations sur le compte de résultat.....	53
B.6.a	Ventilation des produits et des charges des placements	53
B.6.b	Compte de résultat technique par catégorie vie	54
B.6.c	Compte de résultat technique par catégorie non vie	55
B.6.d	Autres informations sur le compte de résultat.....	56
B.6.e	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice	58
B.6.f	Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée.....	58
B.6.g	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	59

B.6.h	Ventilation des opérations exceptionnelles	59
B.6.i	Détail du résultat non technique	59
B.6.j	Provisions d'assurance vie	60
B.6.k	Provisions pour sinistres à payer	61
B.7	Autres informations	62
B.7.a	Comptes consolidés	62
B.7.b	Autres informations	62

A. Comptes sociaux 2021 de Cardif Assurance Vie

A.1 Bilan actif au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	-
2 ACTIFS INCORPORELS	12 613	15 545
3 PLACEMENTS	120 943 919	118 272 169
3a Terrains et constructions	6 215 957	5 405 866
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2 383 341	3 230 278
3c Autres placements	112 344 380	109 635 715
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	261	310
4 PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTS AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	59 493 720	50 803 975
5 PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	2 280 916	2 461 186
5a Provisions pour primes non acquises	107 441	135 277
5b Provisions d'assurance vie	1 357 167	1 547 778
5c Provisions pour sinistres (vie)	97 360	90 908
5d Provisions pour sinistres (non vie)	134 194	169 744
5e Provisions pour participation (vie)	-	-
5f Provisions pour participation (non vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	1 378	3 718
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non vie)	891	1 219
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	582 485	512 542
6 CREANCES	1 703 675	1 633 512
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	672 776	652 144
<i>Primes restant à émettre</i>	76	89
<i>Autres créances</i>	672 700	652 055
6b Créances nées d'opérations de réassurance	42 199	32 374
6c Autres créances	988 700	948 995
<i>Personnel</i>	4	-
<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	136 790	18 133
<i>Débiteurs divers</i>	851 905	930 862
6d Capital appelé non versé	-	-
7 AUTRES ACTIFS	2 139 584	1 141 923
7a Actifs corporels d'exploitation	2 055	2 136
7b Comptes courants et caisse	2 137 529	1 139 787
7c Actions propres	-	-
8 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	4 204 222	3 695 112
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 097 984	1 160 014
8b Frais d'acquisition reportés	145 088	164 291
8c Autres comptes de régularisation	2 961 150	2 370 806
TOTAL DE L'ACTIF	190 778 649	178 023 422

A.2 Bilan passif au 31 décembre 2021

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2021	31 décembre 2020
1	CAPITAUX PROPRES	4 757 023	4 685 588
1a	Capital social	719 167	719 167
1b	Primes liées au capital social	1 453 697	1 453 697
1d	Autres réserves	2 085 873	2 026 390
1e	Report à nouveau	37 145	435
1f	Résultat de l'exercice	461 140	485 899
2	PASSIFS SUBORDONNES	2 014 071	2 014 095
3	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	106 163 278	103 582 219
3a	Provisions pour primes non acquises	333 466	379 896
3b	Provisions d'assurance vie	96 983 550	94 846 603
3c	Provisions pour sinistres (vie)	1 545 849	1 521 754
3d	Provisions pour sinistres (non vie)	669 880	693 074
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	6 344 160	5 840 201
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 284	1 237
3g	Provisions pour égalisation	1 970	5 312
3h	Autres provisions techniques (vie)	111 850	109 211
3i	Autres provisions techniques (non vie)	171 288	184 932
4	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	60 316 145	51 469 980
5	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	185 005	165 751
6	DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	1 220 260	1 395 315
7	AUTRES DETTES	13 272 466	12 231 161
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	808 230	727 040
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	32 090	24 175
7c	Emprunts obligataires	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	1 709 281	776 308
7e	Autres dettes	10 722 865	10 704 639
	<i>Titres de créance négociables émis par l'entreprise</i>	-	-
	<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	9 523 150	9 719 842
	<i>Personnel</i>	2 687	2 397
	<i>Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	222 983	152 865
	<i>Créanciers divers</i>	974 051	829 535
8	COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	2 850 402	2 479 313
	TOTAL DU PASSIF	190 778 649	178 023 422

A.3 Tableau des engagements reçus et donnés

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
1 Engagements reçus	29 177 724	29 567 136
2 Engagements donnés (1)	984 235	996 656
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	14 100	14 683
2b Titres et actifs acquis avec engagements de reverse	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	644 361	552 649
2d Autre engagements donnés	425 774	429 323
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires (2)	625 718	519 117
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
6 Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
7 Encours d'instruments financiers à terme (3)	16 304 636	13 028 347
7a Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie	16 304 636	13 028 347
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	2 691 404	2 396 039
Stratégies de rendement	13 413 432	10 632 308
Autres opérations	-	-
7b Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché	16 304 636	13 028 347
Opérations de gré à gré	9 104 514	7 350 507
Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	7 120 321	5 677 840
7c Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument	16 304 636	13 028 347
Risque de taux	3 807 111	3 504 468
Risque de change	3 396 671	2 796 039
Risque actions	9 101 154	6 727 840
7d Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument	16 304 636	13 028 347
Contrats d'échange	5 787 943	4 554 468
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
Contrats à terme	10 516 692	8 473 879
Options	-	-
7e Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies	16 304 636	13 028 347
de 0 à 1 an	10 011 725	8 373 879
de 1 à 5 ans	1 608 840	708 797
Plus de 5 ans	4 686 211	3 945 671
Total des engagements donnés (1) + (2) + (3)	17 914 787	14 544 120

A.4 Compte technique vie pour l'exercice 2021

En millions d'euros		Opérations brutes 2021	Cessions Retrocessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	
1	Primes	(+)	16 632 950	210 768	16 422 183	11 622 581
2	Produits des placements	(+)	4 424 079	-	4 424 079	6 372 599
2a	Revenus des placements	(+)	3 127 966	-	3 127 966	4 448 447
2b	Autres produits des placements	(+)	244 928	-	244 928	308 686
2c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	1 051 185	-	1 051 185	1 614 457
3	Ajustements A.C.A.V. (plus-values)	(+)	6 209 182	-	6 209 182	2 784 391
4	Autres produits techniques	(+)	67 522	-	67 522	63 841
5	Charges des sinistres	(-)	- 12 017 706	- 274 091	- 11 743 617	- 11 019 044
5a	Prestations et frais payés	(-)	- 12 007 730	- 269 127	- 11 738 602	- 10 900 069
5b	Charges des provisions pour sinistres	(+/-)	- 9 976	- 4 963	- 5 015	- 118 974
6	Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	(+/-)	- 8 801 909	129 711	- 8 672 198	416 054
6a	Provisions d'assurance-vie	(+/-)	- 1 195 039	176 174	- 1 018 865	1 519 733
6b	Provisions sur contrats en unités de compte	(+/-)	- 7 609 629	- 48 803	- 7 658 432	- 1 124 426
6c	Autres provisions techniques	(+/-)	2 750	2 340	419	21 247
7	Participation aux résultats	(-)	- 1 723 589	- 7 658	- 1 731 247	- 1 801 386
8	Frais d'acquisition et d'administration	(-)	- 1 675 154	- 54 727	- 1 729 881	- 1 516 870
8a	Frais d'acquisition	(-)	- 872 322	-	- 872 322	- 830 976
8b	Frais d'administration	(-)	- 802 832	-	- 802 832	- 739 711
8c	Commissions reçues des réassureurs	(+)	-	- 54 727	54 727	63 817
9	Charges des placements	(-)	- 1 893 540	-	- 1 893 540	- 3 783 156
9a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 1 026 531	-	- 1 026 531	- 1 724 216
9b	Autres charges des placements	(-)	- 330 607	-	- 330 607	- 675 813
9c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 536 402	-	- 536 402	- 1 463 330
10	Ajustement A.C.A.V. (moins-values)	(-)	- 871 379	-	- 871 379	- 2 435 415
11	Autres charges techniques	(-)	- 45 953	-	- 45 953	- 45 091
12	Produits des placements transférés	(-)	-	-	-	-
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		(=)	564 500	4 093	568 593	678 512

A.5 Compte technique non vie pour l'exercice 2021

En millions d'euros		Opérations brutes 2021	Cessions Retrocessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	
1	Primes acquises	(+)	509 014	80 777	508 236	589 781
1a	Primes	(+)	542 423	62 936	489 488	482 111
1b	Variation des primes non acquises	(+/-)	46 591	27 842	18 749	18 670
2	Produits des placements alloués	(+)	21 312	-	21 312	22 583
3	Autres produits techniques	(+)	97	-	97	310
4	Charges des sinistres	(-)	- 252 011	- 31 877	- 283 888	- 241 478
4a	Prestations et frais payés	(-)	- 289 956	- 68 907	- 358 863	- 175 064
4b	Charges des provisions pour sinistres	(+/-)	34 945	37 030	- 2 085	- 66 414
5	Charges des autres provisions techniques	(+/-)	13 656	328	13 984	- 35 883
6	Participation aux résultats	(-)	- 11 486	- 1 443	- 12 929	- 9 549
7	Frais d'acquisition et d'administration	(-)	- 288 751	- 25 870	- 314 621	- 288 326
7a	Frais d'acquisition	(-)	- 245 783	-	- 245 783	- 256 867
7b	Frais d'administration	(-)	- 42 968	-	- 42 838	- 40 943
7c	Commissions reçues des réassureurs	(+)	-	- 25 870	25 870	29 575
8	Autres charges techniques	(-)	- 5 384	-	- 5 384	- 8 739
9	Variation de la provision pour égalisation	(+/-)	-	-	-	-
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		(=)	86 447	22 115	108 562	40 291

A.6 Compte non technique pour l'exercice 2021

En milliers d'euro		Opérations 2021	Opérations 2020	
1	Résultat technique de l'assurance vie	(+)	500 497	678 512
2	Résultat technique de l'assurance non vie	(+)	44 332	- 40 291
3	Produits des placements	(+)	147 158	203 312
3a	Revenus des placements	(+)	105 788	146 435
3b	Autres produits des placements	(+)	8 880	8 784
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	34 510	48 083
4	Produits des placements alloués	(+)	-	-
5	Charges des placements	(-)	- 56 900	- 111 420
5a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 30 756	- 51 136
5b	Autres charges des placements	(-)	- 10 174	- 17 145
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 15 970	- 43 139
6	Produits des placements transférés	(-)	- 21 312	- 22 583
7	Autres produits non techniques	(+)	24 446	137 682
8	Autres charges non techniques	(-)	- 329	- 148
9	Résultat exceptionnel	(+/-)	187	- 15 539
9a	Produits exceptionnels	(+)	820	22
9b	Charges exceptionnelles	(-)	- 633	- 15 561
10	Participation des salariés	(-)	-	-
11	Impôt sur les bénéfices	(-)	- 176 840	- 343 626
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(=)	461 140	485 899

B. Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

B.1 Activité de la Société

Cardif Assurance Vie est une entreprise d'assurance mixte pouvant opérer, suivant les termes des premier et deuxième alinéas de l'article L.310-1 du Code des assurances, dans le domaine de l'assurance de personnes au titre de l'assurance vie et au titre de l'assurance de dommages corporels.

Cardif Assurance Vie exerce son activité en France en assurance directe et à l'étranger au travers de succursales.

B.2 Faits marquants de l'exercice

Impacts de la crise liée à la Covid-19 et conséquences comptables

L'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu l'épidémie de coronavirus comme pandémie le 11 mars 2020. Dans ce contexte, des mesures de soutien financier aux entreprises et aux particuliers ont été prises par les gouvernements de plusieurs Etats. En plus des mesures gouvernementales, les organismes financiers et les assureurs ont pris des initiatives privées visant à accompagner leurs clients.

Dans le contexte actuel lié à la pandémie, la préparation des états financiers annuels de Cardif Assurance Vie a été menée en prenant en compte les recommandations des régulateurs et des normalisateurs, notamment les recommandations ANC de juillet 2020 et leur mise à jour de juillet 2021.

Une attention particulière a été portée à l'évaluation et la dépréciation des actifs y compris des actifs financiers (en raison des conditions de marché), ainsi qu'à la prise en compte et au mode de comptabilisation de certaines mesures gouvernementales telles que la contribution au fonds de solidarité créé par l'Etat suite au Covid-19, la comptabilisation des mesures d'aide prises à l'égard de nos assurés, et tous autres impacts jugés significatifs au regard des normes françaises actuellement en vigueur.

Les comptes sociaux de Cardif Assurance Vie au 31 décembre 2021 sont établis sur la base de la continuité d'activité et prennent en compte les incidences de ces mesures qui ont été traitées conformément aux normes comptables en vigueur.

Succursalisation aux Pays-Bas

Une fusion-absorption simplifiée sans échange de titres a été réalisée entre Cardif Assurance Vie et Cardif Leven, sa société-sœur néerlandaise, à effet rétroactif au 1er janvier 2021 sur le plan comptable. Les actifs et passifs ont été transférés à la succursale néerlandaise créée à cet effet à leur valeur comptable dans les comptes locaux, soit un actif net de 43,7 M€ comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau dans les comptes de Cardif Assurance Vie.

Les méthodes comptables appliquées aux actifs et passifs apportés ont été mises en conformité avec la réglementation française, et cette mise en conformité a été traitée comme un changement de référentiel comptable, de manière rétrospective à compter de la date de fusion. Le montant net porté en Report à Nouveau a été de -5,5 M€ au 1er janvier 2021.

La date d'effet juridique et fiscale de l'opération étant au 31 décembre 2021, la charge d'impôt de la période intercalaire, soit -1,4 M€, reste comptabilisée dans les comptes de la filiale néerlandaise.

B.3 Principes, règles et méthodes comptables

B.3.a Principes généraux

Les comptes de la société Cardif Assurance Vie sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément au Code de commerce (articles L.123-12 à L.123-22), en tenant compte des dispositions particulières au secteur de l'assurance qui sont contenues dans le Code des assurances (partie réglementaire, livre III, titre IV Dispositions comptables et statistiques), le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et les règlements l'ayant modifié depuis cette date.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant notamment les règles de prudence et d'indépendance des exercices.

Les comptes des succursales sont retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables français.

B.3.b Permanence des méthodes

Les principes retenus, ainsi que les règles et méthodes appliquées, sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent, à l'exception du point suivant.

En novembre 2021, l'ANC a modifié sa recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cardif Assurance Vie a ainsi modifié la méthode d'évaluation des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de Fin de Carrière (IFC), essentiellement français.

Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Les droits à indemnités sont à présent comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite.

L'impact de ce changement de méthode d'évaluation n'étant pas significatif (241 milliers d'euros), l'ajustement en résultant a été directement constaté en résultat.

B.3.c Eléments postérieurs à la clôture des comptes

Depuis le 31 décembre 2021, l'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact immédiat de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines.

Cardif Assurance Vie n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays. Elle n'a pas de succursale dans ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

B.3.d Principes comptables et modes d'évaluation du bilan

Actifs incorporels

Les logiciels, créés ou achetés, sont inscrits en actifs incorporels à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois, cinq ou huit ans pour les logiciels d'infrastructure.

Les autres actifs incorporels sont notamment composés des valeurs de portefeuilles acquis par la compagnie. Ces derniers sont amortis sur une durée n'excédant pas dix ans.

Placements

Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

La société applique les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements l'ayant modifié, relatives à la définition, la comptabilisation, l'évaluation et l'amortissement des actifs ainsi que celles relatives aux composants.

Tous les actifs immobiliers de la compagnie sont ventilés en quatre composants principaux : le gros œuvre, la façade, les installations générales et techniques et les agencements.

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

La durée de vie des composants, définie actif par actif, dépend du type d'immeuble concerné. Les fourchettes de durée d'amortissement sont les suivantes :

- gros œuvre : de 50 à 120 ans ;
- façade : de 25 à 35 ans ;
- installations générales et techniques : de 20 à 25 ans ;
- agencements : de 12 à 15 ans.

La valeur résiduelle de ces actifs est nulle à la fin de la période d'amortissement.

La valeur de réalisation des immeubles correspond à une valeur vénale déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, elle fait l'objet d'une revue annuelle également certifiée par expert.

La valeur de réalisation des parts des sociétés civiles immobilières est fondée, quant à elle, sur la valeur de réalisation des immeubles composant leur patrimoine immobilier, elle-même déterminée sur la base d'une expertise quinquennale et d'une revue annuelle entre deux expertises (article R.343-11 du Code des assurances).

Valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe visés à l'article R.343-9 du Code des assurances

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et aux dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 (articles 121-1 et suivants), à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier

détachement à la date de l'achat. Les titres classés dans cette catégorie sont négociés sur un marché reconnu et/ou émis ou garantis par un état membre de l'OCDE. Ils sont remboursables à une date définie et bénéficient d'une garantie de remboursement au terme.

En application de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote / décote) est rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les obligations convertibles sont comptabilisées selon les dispositions comptables applicables aux titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de cet article. Elles sont comptabilisées, jusqu'à leur cession ou leur conversion, comme des obligations classiques, la différence entre leur valeur de remboursement et leur prix d'acquisition est donc étalée sur leur durée de vie et le compte de résultat n'est pas impacté par d'éventuelles moins-values latentes.

Le troisième alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances prévoit la possibilité de comptabiliser, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les obligations convertibles en actions qui présentent à l'achat un taux actuariel négatif. L'article 121-9 du règlement ANC n° 2015-11 précise que, lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Cardif Assurance Vie n'a pas d'obligation convertible en actions qui présente à l'achat un taux actuariel négatif en portefeuille.

Les mouvements de la réserve de capitalisation correspondant aux résultats de cessions obligataires et comptabilisés dans le résultat financier sont complétés par un mouvement de sens inverse à hauteur de l'impôt théorique sur le mouvement technique, qui est enregistré dans le résultat non technique.

Conformément au décret 2013-717, les fonds de prêts à l'économie, soit les organismes de titrisation mentionnés au 2° quater de l'article R. 332-2 du Code des assurances et les fonds d'investissement professionnels spécialisés mentionnés au 7° quinquies de l'article R. 332-2, ne relèvent pas de l'article R.343-9.

Valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances

Les dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11 relatives à l'amortissement des surcotes / décotes s'appliquent également aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi rapportée au résultat, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix de revient. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 et correspond :

- pour les valeurs mobilières et titres de toutes nature cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres de participation non cotés, à leur valeur d'utilité pour l'entreprise ;
- pour les autres titres non cotés, à leur valeur vénale, déterminée par interrogation de brokers ou de contreparties, sans faire référence à un modèle interne à l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances et à l'article 222-1 du règlement ANC n° 2015-11, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les variations positives ou négatives résultant de la comparaison de cette valeur avec leur prix d'acquisition ou leur valeur de réévaluation à la clôture précédente sont inscrites séparément au compte de résultat en ajustements des contrats à capital variable (ACAV) en plus-values ou moins-values.

Les réévaluations sont donc enregistrées de manière symétrique à la variation des provisions techniques des contrats en unités de compte. Elles viennent compenser la part de cette variation résultant de l'évolution de la valeur des supports.

Instruments financiers à terme

Cardif Assurance Vie a recours aux produits dérivés afin de gérer plus efficacement les actifs financiers détenus dans son fonds général. Ces produits sont utilisés dans une optique de couverture. Les opérations initiées à ce titre peuvent être réalisées via des instruments de gré à gré ou négociés sur un marché réglementé.

Conformément au règlement du CRC n° 2002-09 modifié du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004 :

- les flux sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie d'investissement futur sont enregistrés en compte de régularisation puis incorporés au prix d'achat des placements,
- les flux perçus, réglés ou latents sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en compte de résultat de manière échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du taux de rendement effectif de l'instrument financier à terme. Cardif Assurance Vie, pour les contrats d'options et les contrats à terme, n'a pas choisi l'option possible de comptabilisation de l'instrument financier à terme à la valeur de marché.

Au cas particulier des caps détenus par Cardif Assurance Vie dans le cadre d'une stratégie de rendement, les flux sont étalés linéairement dans la mesure où l'essentiel de la prime correspond à la valeur temps.

Provisions pour dépréciation

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

Valeurs amortissables de l'article R.343-9

Dans le cas des titres à revenu fixe et dont la valeur de remboursement est garantie, relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation n'est constatée qu'en cas de risque de contrepartie avéré. Dans ce cas, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du placement, et la valeur recouvrable estimée. La valeur comptable du placement est égale au prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et augmenté des intérêts courus.

Valeurs amortissables de l'article R.343-10

Les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances sont provisionnées selon les dispositions prévues par l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11. Le règlement définit le principe général d'une dépréciation différenciée selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes de l'organisme.

Lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces mêmes placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Actions et autres titres à revenu variable

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable et des immeubles est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20% à la date de clôture et ceci depuis six mois consécutifs, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. L'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11 précise que le seuil de 20% s'applique lorsque les marchés sont stables, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés présentent une volatilité importante.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021, le seuil de 20% évoqué ci-dessus est maintenu.

La revue des actifs est réalisée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières et immeubles concernés qui dépend de l'horizon de détention envisagé. La valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

Une provision pour dépréciation durable est ainsi constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. Par exception, les titres destinés à être cédés font, quant à eux, l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

Actifs d'exploitation

Les aménagements des locaux d'exploitation et les matériels sont portés en actifs corporels d'exploitation à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. La durée et le mode d'amortissement pratiqués sont adaptés à la nature des catégories d'actifs corporels :

- aménagements et installations : linéaire sur dix ans ;
- matériel informatique : dégressif sur trois ans ;
- matériel de bureau : linéaire sur cinq ans ;
- autres mobiliers et matériels : linéaire sur cinq ans.

Provisions techniques vie

Provisions d'assurance vie

Le poste « provisions d'assurance vie » regroupe trois éléments : les provisions mathématiques, la provision de gestion lorsqu'elle se révèle nécessaire et la provision pour frais d'acquisition reportés.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements pris respectivement par la société d'assurance et par l'assuré compte tenu de leur probabilité de versement.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence :

- soit, aux tables homologuées par une autorité locale et établies sur la base de données nationales. En France, elles sont publiées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) :
 - en assurance de capitaux : TF 00-02 (femmes) et TH 00-02 (hommes) ;
 - en rentes viagères : TGF 05 (femmes) et TGH 05 (hommes).
- Soit, à des tables d'expérience certifiées par une autorité actuarielle locale ou par un actuaire indépendant approuvé par cette autorité.

Pour certains contrats collectifs couvrant les risques vie (principalement le décès) souscrits dans les succursales, les données détaillées par assuré nécessaires au calcul d'une provision mathématique ne sont pas disponibles. Dans ce cas, la provision est estimée par application d'un calcul de report de prime contrat par contrat, après déduction des frais d'acquisition.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice.

Les provisions mathématiques comportent également les provisions relatives à la garantie accordée en cas de décès pour certains contrats en unités de compte.

Provision de gestion

Les charges de gestion futures des contrats qui ne seraient pas couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur produits financiers font l'objet d'une provision de gestion déterminée par catégorie homogène de contrats (intérêts techniques, participation aux bénéfiques et chargements de gestion).

Provision pour frais d'acquisition reportés vie

La provision pour frais d'acquisition reportés vie est destinée à couvrir les frais d'acquisition reportés constatés sur les produits d'assurance vie.

Provisions pour sinistres d'assurance vie à payer

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus, aux rachats et aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Provisions pour participation aux bénéfiques

Les entreprises d'assurance sur la vie ou de capitalisation doivent faire participer les assurés aux bénéfiques techniques et financiers qu'elles réalisent, dans les conditions prévues, d'une part par les conditions contractuelles et, d'autre part par la réglementation. Celle-ci fixe un montant minimal de participation aux bénéfiques à attribuer par l'entreprise au titre de chaque exercice. Ce montant minimal est égal au solde créditeur du compte de participation aux résultats déterminé conformément à l'article A.132-11 du Code des assurances, diminué du montant des intérêts crédités aux provisions mathématiques.

Le montant de participation aux bénéfiques peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux bénéfiques. Les sommes portées à cette provision sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux souscripteurs au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été dotées.

Par ailleurs, le montant total de participations aux bénéfiques garanti par l'entreprise doit être inférieur à un plafond calculé comme la différence, lorsqu'elle est positive, entre :

- 80 % du produit de la moyenne des taux de rendement des actifs de l'entreprise, calculée pour les deux derniers exercices, par les provisions mathématiques des contrats, et
- la somme des intérêts techniques attribués, lors de l'exercice précédent, aux contrats mentionnés ci-dessus (Code des assurances, article A. 132-3).

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risque caractérisé par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

Autres provisions techniques vie

Provision pour aléas financiers

Lorsque le taux de rendement des actifs, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques garantis des contrats, majoré des participations minimales garanties, par le montant moyen des provisions constituées en début et en fin d'exercice, une provision pour aléas financiers est constatée. Son montant est égal à la différence entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé suivant l'une des méthodes définies à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 et les provisions comptabilisées.

Le taux technique moyen ressortant de l'ensemble du portefeuille des contrats étant sensiblement inférieur au taux de rendement réel des actifs, aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée.

Provision de diversification

Cette provision concerne les contrats diversifiés (PERP diversifiés, contrats diversifiés et contrats eurocroissance), contrats groupe ou individuels couvrant des engagements en cas de vie ou en cas de décès, à l'exception des contrats temporaires décès.

Elle est destinée à absorber les fluctuations des actifs du contrat sur lesquels chaque souscripteur ou adhérent détient un droit individualisé sous forme de parts. Cette provision est abondée par tout ou partie des cotisations versées par les adhérents et par la part des résultats du contrat qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision collective de diversification différée. Elle peut être également abondée par la reprise de la provision collective de diversification.

Elle se réduit par imputation des pertes, par imputation des frais, par prélèvements au titre des prestations servies et par conversion des parts des souscripteurs ou adhérents en provision mathématique.

Provision collective de diversification différée

La provision collective de diversification différée est destinée au lissage de la valeur de rachats des contrats diversifiés et eurocroissance. Elle peut être abondée par la part des résultats qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision de diversification. Cette provision est reprise par dotation à la provision de diversification.

Provisions techniques non vie

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats non vie en cours, la part, calculée prorata temporis, des primes émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, le terme du contrat.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimative des dépenses, en principal et en frais, nécessaire au règlement des sinistres. Elle est définie avec un niveau de prudence normé, fixé par le Comité de Suivi des Engagements (CSE) de BNP Paribas Cardif conformément au « *risk appetite* » de l'entreprise validé par le *Risk Policy Committee* du Groupe.

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre au bilan le montant des participations qui reviennent aux bénéficiaires de contrats collectifs de dommages corporels.

Provision pour égalisation

Cette provision concerne les risques dans les contrats collectifs. Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Autres provisions techniques non vie*Provision pour risques croissants*

La provision pour risques croissants concerne les risques de maladie ou d'invalidité. Elle est constituée pour des contrats à primes contraintes (primes périodiques constantes, hausse réglementée, etc.) et pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise concernant les rentes d'incapacité et d'invalidité et accessoires de rentes mis à sa charge, à l'égard de tiers victimes d'accidents.

Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

De plus, elle vise à prendre en compte les pertes futures que peuvent générer les contrats dont le tarif n'est pas révisable pour la période au cours de laquelle la garantie est accordée.

Autres provisions techniques : Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) des engagements techniques est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente nette sur l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, calculée dans les conditions définies à l'article R.343-5. Cette base de calcul exclut les titres amortissables classés en R.343-10 que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir jusqu'au terme.

Selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R.343-10 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au paragraphe a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au paragraphe c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la

moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;

- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Comptes de régularisation

Intérêts et loyers acquis non échus

Ce poste correspond aux sommes des intérêts courus sur titres et des loyers acquis à la date du bilan mais non encore exigibles.

Frais d'acquisition reportés

Frais d'acquisition reportés vie

En assurance vie, les frais d'acquisition reportés (FAR) sont les frais d'acquisition à reporter en fonction de la durée d'émergence des primes périodiques des contrats.

Le montant maximum reporté est égal à l'écart entre :

- le montant des provisions mathématiques zillmériées ;
- le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisitions n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés (provisions mathématiques non zillmériées).

Il ne peut pas dépasser 5% de la provision mathématique non zillmériée.

Frais d'acquisition reportés non vie

En assurance non-vie, les frais d'acquisition reportés (FAR) représentent la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice.

Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

Les FAR sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, à savoir la date à laquelle le souscripteur peut exercer son droit de résiliation ou de non-reconduction ou, lorsque les frais à reporter sont des commissions payables à chaque échéance de prime, au-delà de la prochaine échéance. La durée d'amortissement est limitée à cinq ans au maximum.

B.3.e Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat

Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renoncations et, pour les dommages corporels, à la part acquise à la période en application du principe de spécialisation des exercices.

Les primes émises et non encaissées à la date de clôture sont enregistrées en « Primes à recevoir » au bilan.

Sinistres

Les sinistres en assurance vie comprennent les capitaux versés sur les rachats avant échéance, les capitaux échus au terme des adhésions non prorogées, les rachats après prorogation, les capitaux versés lors de la survenance de décès invalidité, les arrrages de rente et les frais de règlement des sinistres.

Les sinistres comprennent l'ensemble des sinistres survenus, à la fois les sinistres déclarés et les sinistres non déclarés, dénommés sinistres inconnus ou tardifs ou encore IBNR « *Incurred But Not Reported* ».

Opérations de réassurance

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance.

Les opérations cédées sont déterminées pour chaque élément concerné et comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

Pour les acceptations en réassurance, les éléments reçus des cédantes sont enregistrés en comptabilité sans décalage. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations en réassurance est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Lorsque les transactions de contrats de réassurance, dite « finite », et de contrats de réassurance purement financière mentionnés aux articles 210-1 à 210-8 du règlement ANC n° 2015-11 ont une importance significative, une description des principes et méthodes comptables utilisés pour enregistrer ces opérations ainsi que leurs méthodes d'évaluation doivent être obligatoirement fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

L'analyse des traités de réassurance n'a pas conduit à identifier d'opérations concernées par cette réglementation.

Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus de l'exercice, les loyers, les dividendes acquis à l'exercice et les profits de cessions. Les charges des placements comprennent notamment les frais de fonctionnement internes engagés pour la réalisation des activités de gestion des actifs.

Les plus ou moins-values sur cessions de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (FIFO, First In First Out) et enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

S'agissant des obligations et autres titres à revenu fixe, une partie du profit, correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle nette des dépréciations constatées, est différée et inscrite directement dans les capitaux propres en « Réserve de capitalisation » incluse dans les « Autres réserves », par la contrepartie d'une charge des placements.

Le calcul s'effectue en prenant pour valeur de remboursement la valeur de remboursement initiale multipliée par le rapport entre l'indice de référence à la date considérée et ce même indice à la date d'émission du titre (article A.343-3 du Code des assurances). En cas de perte, une reprise est effectuée sur la réserve de capitalisation par la contrepartie d'un produit des placements à due concurrence et dans la limite de la réserve précédemment constituée.

Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation ne sont pas prises en compte pour la détermination du résultat imposable. La charge et le produit théorique d'impôt liés à l'absence de non prise en compte dans le résultat imposable de ces dotations et reprises donnent lieu respectivement à une reprise ou à une dotation à la réserve de capitalisation. Cette reprise ou dotation contribue au résultat non technique de la société.

Cardif Assurance Vie étant une entreprise mixte, le mécanisme d'allocation et de transfert des produits nets des placements s'effectue de la manière suivante :

- enregistrement au compte de résultat technique vie de la seule rémunération financière des provisions techniques vie ;
- enregistrement au compte de résultat non technique de la rémunération des capitaux propres et de celles des provisions techniques non vie ;
- transfert du compte de résultat non technique au compte de résultat technique non vie de la rémunération des provisions techniques non vie.

Opérations en devises

Le traitement comptable des opérations en devises suit les dispositions du Livre II – Titre IV du règlement ANC n° 2015-11 (articles 240-1 et suivants).

Les opérations de change sont réparties selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernent principalement les titres de participation, les dotations aux succursales et la couverture du risque de change associé par des emprunts ou des ventes à terme en devises. Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan dans des comptes spécifiques ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change au compte de résultat.

La dépréciation durable des titres de participation en devises est calculée en euros, par comparaison du coût historique en euros et de la valeur recouvrable en euros calculée à la date de clôture.

Charges d'exploitation

Les frais de gestion sont enregistrés, au fur et à mesure des dépenses de fonctionnement, selon leur nature. Pour la présentation des comptes annuels, les frais par nature sont reclassés dans des comptes de charges ouverts selon leur destination.

Les destinations sont celles correspondant à la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres ;
- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques.

Le reclassement des frais directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations fournies lors de l'engagement budgétaire de la dépense ou par la facture. Les commissions, quant à elles, sont pré affectées par produit et inscrites en frais d'acquisition et d'administration.

Lorsqu'une dépense a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée à la clôture de l'exercice aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

Résultat non technique

Les produits et charges non techniques sont ceux non liés à l'activité d'assurance.

Figure également, dans le résultat non technique, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la réserve de capitalisation (voir le paragraphe « Produits et charges des placements »).

Provision pour engagements sociaux

Outre les avantages à court terme (salaires, congés annuels, intéressement, participation, abondement) dont la charge est refacturée en France à Cardif Assurance Vie par le GIE BNP Paribas Cardif, Cardif Assurance Vie comptabilise les engagements relatifs aux avantages consentis au personnel (en France, sous forme de refacturation par le GIE précité). Ces engagements sont constitués par :

- les avantages à long terme qui comprennent principalement les congés rémunérés (compte épargne temps, congés d'ancienneté) et les primes liées à l'ancienneté (médailles du travail). La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués exclusivement des indemnités de fin de carrière. Conformément à la recommandation de l'ANC, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles

retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié concerné correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif net sont également comptabilisés directement en résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

Participation des salariés

La participation des salariés est comptabilisée par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cette participation est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurance Vie.

Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés est comptabilisé par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cet intéressement est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE BNP Paribas Cardif à Cardif Assurance Vie.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

La loi de finances pour 2020 a réaménagé la trajectoire des baisses successives du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) prévues jusqu'en 2022.

Pour l'exercice 2021, le taux d'IS est légèrement inférieur aux taux appliqués l'année précédente et s'établit à 27,5 % sur la totalité du résultat fiscal (contre 28% sur les premiers 500.000 euros de bénéfices et 31% au-delà en 2020).

A ceci s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3% du montant de l'IS diminué d'un abattement de 763 000 euros.

Cardif Assurance Vie est membre du groupe fiscal constitué par la société tête de groupe BNP Paribas S.A et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Cardif Assurance Vie recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt

procurée au groupe fiscal. En conséquence, Cardif Assurance Vie sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.

Impôts différés

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges sont déductibles fiscalement, Cardif Assurance Vie comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

La diminution potentielle du taux d'impôt a une incidence sur l'évaluation des impôts différés, en fonction des taux en vigueur à la clôture et applicables aux différences temporaires lorsqu'elles se réaliseront.

B.3.f Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés

Instruments financiers à terme

Les contrats à terme chez Cardif Assurance Vie sont composés de *bond forward*, de change à terme et de *futures*.

Les contrats *bond forward* sont utilisés pour se couvrir contre une baisse des taux et permettent donc de fixer en avance le prix d'achat des obligations souveraines.

Les opérations de change à terme (sous forme de *swap* de change ou de *forward* simple) concernent la couverture des investissements nets en devises de certaines filiales et succursales étrangères dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro et la couverture de certains placements en devises :

- Les engagements donnés correspondent aux devises à livrer dans la monnaie des investissements et des placements réalisés convertie en euros ;
- Les engagements reçus correspondent aux devises à recevoir dans la monnaie de la dette de financement convertie en euros.

Les contrats *futures* en position vendeuse permettent une couverture contre le risque de baisse de l'indice action ou, dans le cas de *futures* de taux, une couverture contre le risque de hausse des taux.

- Les contrats d'échange chez Cardif Assurance Vie correspondent à des *cross currency swaps*, des *swaps forward* et des *equity swaps*.

Les contrats de *cross currency swaps* couvrent, pour le fonds général de Cardif Assurance Vie, principalement l'exposition en USD.

Pour les *swaps forward*, la jambe prêteuse est comptabilisée en engagements reçus et la jambe emprunteuse en engagements donnés.

Pour les *equity swaps*, l'engagement donné représente la jambe *equity* et l'engagement reçu la jambe taux fixe.

- Les contrats d'option sont des *swaptions*, les *CAP*, les *FX options* et des *bond options*.

La stratégie de couverture contre les conséquences d'un désinvestissement éventuel lié à des rachats massifs des clients est portée en partie par les *swaptions* et en partie par les *CAP*. Cardif Assurance Vie se couvre alors contre une hausse des taux.

Dans le cas des *bond options*, la stratégie consiste aussi en une couverture contre une hausse des taux compris dans une « fourchette ».

La couverture du risque de change des portefeuilles en devise est réalisée par des *FX options* (achats d'*options de call* ou achats de *risk reversals*).

Les montants correspondant à la valeur nominale des opérations d'achat ou de vente non dénouées de ces instruments sont mentionnés en engagements hors bilan.

Autres engagements

Positions de change

Les comptes de position de change et de contre-valeur de position de change des instruments financiers à terme sur devises sont enregistrés en hors bilan et convertis aux cours de change à la date d'inventaire.

Placements immobiliers

En matière de placements immobiliers, les promesses d'achat constituent des engagements, alors même que le transfert de propriété du bien n'a pas encore eu lieu.

Le montant enregistré en engagement correspond à celui des appels de fonds restant à régler en fin d'exercice sur les immeubles en cours de construction.

Engagements des réassureurs

La part des réassureurs dans les provisions techniques peut être représentée par des valeurs, devant appartenir à la liste des actifs réglementés selon l'article R.332-17 du Code des assurances, nanties par le réassureur dans le cadre des opérations de réassurance cédée. La valeur de ces titres figure alors en engagements hors bilan.

Elle peut également, sur autorisation de l'ACPR, être représentée par des cautions bancaires.

B.4 Informations sur les postes du bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

B.4.a Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif

Mouvements de certains éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2020	Mouvements de l'exercice	Brut 31 décembre 2021
Actifs incorporels	56 241	1 995	58 236
Placements immobiliers			
Terrains et constructions	271 153	442	271 595
Part de sociétés immobilières	5 469 985	804 385	6 274 365
Total des Placements immobiliers	5 741 138	804 822	6 545 960
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation			
Actions (titres de propriété)	39 501	- 9 017	30 484
Obligations et titres de créances	3 111 869	- 840 736	2 271 133
Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
Autres créances	78 908	2 816	81 724
Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation	3 230 278	- 846 937	2 383 341
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	310	- 49	261
Placements des contrats UC	50 803 975	8 689 746	59 493 720

Amortissements et provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2021	Amortissements	Provisions	Net 31 décembre 2021	Net 31 décembre 2020
Actifs incorporels	58 236	- 45 623	-	12 613	15 545
Placements immobiliers					
Terrains et constructions	271 595	- 100 782	-	170 813	172 675
Part de sociétés immobilières	6 274 265	-	- 226 241	6 048 024	6 233 181
Total des Placements immobiliers	6 545 960	- 100 782	- 226 241	6 215 957	6 405 886
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation					
Actions (titres de propriété)	30 484	-	-	30 484	39 501
Obligations et titres de créances	2 271 133	-	-	2 271 133	3 111 869
Espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
Autres créances	81 724	-	-	81 724	78 908
Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation	2 383 341	-	-	2 383 341	3 230 278
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	261	-	-	261	310
Placements des contrats UC	59 493 720	-	-	59 493 720	50 803 975

B.4.b Informations relatives aux autres placements

in thousands of euros	31 December 2021			31 December 2020		
	Gross value	Amort. & Provisions	Carrying amount	Gross value	Amort. & Provisions	Carrying amount
Equities and other variable-income securities	28 399 251	- 292 741	28 106 510	26 436 420	- 296 622	26 139 798
Bonds, negotiable debt securities and other fixed-	82 918 472	-	82 918 472	82 309 608	-	82 309 608
Loans and advances on policies	1 075 344	- 72 938	1 002 406	1 055 765	- 69 802	985 963
Deposits with credit institutions	285 305	-	285 305	162 825	-	162 825
Others	31 668	-	31 668	37 521	-	37 521
Total other investments	112 710 039	- 365 679	112 344 360	110 002 139	- 366 424	109 635 715

B.4.c Etat récapitulatif des placements

Catégorie d'actifs	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réévaluation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réévaluation
1 Placements cotés	9 645 961	9 143 020	502 940	9 761 132	9 320 056	441 076
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts OPCVM)	3 179 780	3 679 887	4 711 245	3 613 683	3 389 192	3 824 491
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	13 274 438	12 087 578	20 128 374	12 418 787	12 228 445	16 794 116
4 Parts d'OPCVM détenues exclusivement des titres à revenu fixe	11 275 318	11 274 438	12 879 645	12 053 249	13 054 800	11 724 847
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	86 221 272	84 534 728	82 101 543	45 478 992	84 622 822	38 781 891
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	1 077 843	1 077 847	1 077 843	1 058 480	1 058 480	1 641 517
8 Débite auprès des entreprises adhérentes	11 801	11 801	11 801	9 825	9 825	9 825
9 Dépôts (autres que ceux visés en 8) et participations en espèces et autres placements	363 623	363 623	363 623	270 035	270 035	270 035
Sous total	121 648 133	120 257 824	148 118 814	118 074 751	117 738 487	118 139 638
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
Placements éligibles	4 128 481	4 128 481	4 128 481	4 190 153	4 190 153	4 190 154
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	1 589 974	1 589 974	1 589 974	1 587 963	1 587 963	1 587 962
OPCVM détenus exclusivement des titres à revenu fixe	1 488 422	1 488 422	1 488 422	847 090	847 090	847 090
Autres OPCVM	50 253 978	50 253 978	50 253 978	47 862 896	47 362 896	47 362 896
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 041 186	2 041 186	2 041 186	2 287 866	2 287 866	2 287 866
Sous total	58 493 738	58 493 738	58 493 738	58 883 975	58 883 975	58 883 975
11 Autres instruments financiers à terme	783 657	684 211	66 442	593 497	525 440	-2 421
Total Placements	181 217 818	180 435 812	206 680 679	177 171 825	176 945 901	181 141 173

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des placements financiers non cotés de Cardif Assurance Vie s'élève à 18 050 860 milliers d'euros.

Placements selon leurs règles d'évaluation

Catégorie d'actifs	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réévaluation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réévaluation
Placements évalués selon l'article R 343 B	64 808 957	64 119 578	689 378	67 812 336	67 272 375	540 000
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R 343 10	30 118 404	30 421 225	47 112 414	20 674 338	21 138 481	47 674 886
Placements évalués selon l'article R 343 11	59 262 662	59 262 662	59 262 662	50 570 677	50 570 677	50 570 677
Actifs représentatifs des contrats en unités de compte						
Placements évalués selon l'article 29 du décret 2704-342 du 21 avril 2014	948 790	948 790	948 790	1 094 494	1 094 494	1 094 494
Actifs diversifiés	-	-	-	-	-	-
Total Placements	154 138 813	154 752 255	168 013 244	149 171 825	149 076 029	159 380 057
Autres IFT	783 657	684 211	66 442	593 497	525 440	-2 421
Total Placements	154 922 470	155 436 466	168 079 686	149 765 322	149 601 469	156 977 636

Placements selon leur affectation

En millions d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réévaluation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réévaluation
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	177 767 915	176 328 585	1 439 330	165 902 031	164 830 238	1 071 793
Valeurs dépensées chez les cédantes	11 801	11 801	11 801	9 825	9 825	9 825
Valeurs affectées aux provisions techniques des patrimoines d'affectation	2 080 908	1 998 736	2 120 781	2 158 325	2 158 325	2 158 325
IFAT	1 054 875	1 049 056	1 170 830	1 074 931	1 074 931	1 074 931
Épargne retraite - euroinvest	718 931	718 931	718 931	650 085	650 085	650 085
Retraite professionnelle supplémentaire	231 166	231 166	231 166	233 338	233 338	233 338
Autres affectations au sans affectation	2 197 325	2 089 510	1 493 849	2 301 148	1 857 422	2 334 152
Total Placements	181 017 814	180 435 812	180 680 679	177 171 825	176 945 901	181 141 173
Provisions évaluées séparément des autres provisions	-	-	-	-	-	-
Comptes courants et caisse	2 137 526	2 137 526	2 137 526	1 136 767	1 136 767	1 136 767
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-	-	-	-	-
Titres et autres valeurs	1 097 984	1 097 984	1 097 984	1 180 014	1 180 014	1 180 014
Total Actifs affectables	3 235 516	3 235 516	3 235 516	2 316 781	2 316 781	2 316 781

Provisions relatives aux placements

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provision pour débiteurs défaillants (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	-	-
Provision pour dépréciation durable (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	594 920	603 218
Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (figurant en Autres provisions techniques)	-	-
Total	594 920	603 218

Soldes non encore amortis et non encore repris

Les soldes non encore amortis et non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Soldes non encore amortis	2 086 336	2 288 430
Soldes non encore repris	549 857	480 335

Instruments financiers à terme

Caractéristiques générales des contrats Caps

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Non distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, étalement au TRE

Détail des contrats Caps en cours au 31 décembre 2021

Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
	-
Total	-

Caractéristiques générales des contrats Futures

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des obligations, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés de taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

Détail des contrats Futures en cours au 31 décembre 2021

Produits	Date d'échéance	Nominal (en milliers d'euros)
ES	18/03/2022	9 826
FESX	18/03/2022	2 268 360
FGBL	08/03/2022	25 164
FGBM	08/03/2022	103 868

Caractéristiques générales des contrats *sur options*

1	Nature de la stratégie	Rendement:
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des actions, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-10
4	Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés d'actions
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-10
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Étalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

Détail des contrats sur options en cours au 31 décembre 2021

Libellés	Date d'échéance	Nominal (en milliers d'euros)
SX5E 01 P3462.85	17/01/2025	200 000
SX5E 01 P2570	16/01/2026	200 000
SX5E 01 P3687.45	20/01/2023	200 000
SX5E 01 P2309	19/01/2024	10 005
SX5E 01 P2298	19/01/2024	190 000
SX5E 01 P2642	20/01/2023	300 000
SX5E 01 P2415	17/01/2025	200 000
PUTSX5E 01	08/04/2026	200 000
SX5E 01 P2996	19/01/2024	200 000
SX5E 01 P2981	19/01/2024	300 000

Caractéristiques générales des Swap de taux

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

Détail des contrats des swap de taux en cours au 31 décembre 2021

Libellé	Nominal (en milliers d'euros)	Date début	Date d'échéance
SWAP BNP	100 000	13/06/2016	27/06/2023

Caractéristiques générales des Equity Swap

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des actions, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-10
4	Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés d'actions
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-10
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

Détail des contrats Equity Swap en cours au 31 décembre 2021

Libellé	Nominal (en milliers d'euros)	Date début	Date d'échéance
SWAPNATEF509	200 000	25/06/2019	08/01/2024
SWAPBNPVE508	200 000	23/05/2019	17/12/2027
SWAPBNPVE504	150 000	19/03/2019	07/01/2025
SWAPBNPVE506	150 000	19/03/2019	07/01/2027
SWAPBNPVE507	200 000	19/03/2019	08/01/2029
SWAPBNPVE505	150 000	19/03/2019	07/01/2026
SWAPBNPFE513	200 000	21/06/2021	07/01/2027
SWAPBNPFE514	200 000	21/06/2021	07/01/2028
SWAPBNPFE512	200 000	21/06/2021	08/01/2029
SWAPSGEF509	35 389	21/06/2021	15/12/2023
SWAPSGEF511	35 389	21/06/2021	20/12/2024
SWAPSGEF510	35 389	21/06/2021	19/12/2025
SWAPBOFAFE15	33 000	12/07/2021	18/12/2026
SWAPBOFAFE16	33 000	12/07/2021	17/12/2027
SWAPBOFAFE17	33 000	12/07/2021	15/12/2028
SWAPBNPFE518	176 944	12/07/2021	08/01/2024
SWAPBNPFE519	176 944	12/07/2021	07/01/2025
SWAPBNPFE520	176 944	12/07/2021	07/01/2026
Total	2 386 000		

Caractéristiques générales des Swap de devises

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des fixings
3	Placements ou groupe de placements concernés	Emprunts en devises pour doter les succursales ou titres de participation
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et identique en cas de hausse des fixings
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des emprunts liés
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, pas d'étalement au TRE

Détail des contrats Swap de devises en cours au 31 décembre 2021

- les engagements reçus en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
USD	27/01/2021	28/01/2022	128 438	-	1,1303	113 632	-
USD	27/04/2021	29/04/2022	-	77 857	1,1303	-	69 882
EUR	01/06/2021	03/06/2022	-	3 171	1,0000	-	3 171
USD	28/09/2021	30/09/2022	-	134 261	1,1303	-	118 784
EUR	15/11/2021	15/03/2022	166 813	-	1,0000	166 813	-
USD	25/11/2021	25/11/2022	-	97 994	1,1303	-	86 697
EUR	06/12/2021	15/03/2022	531 382	-	1,0000	531 382	-
EUR	06/12/2021	15/03/2022	530 997	-	1,0000	530 997	-
EUR	07/12/2021	15/03/2022	532 104	-	1,0000	532 104	-
EUR	07/12/2021	15/03/2022	474 624	-	1,0000	474 624	-
EUR	16/12/2021	18/03/2022	4 403	-	1,0000	4 403	-
EUR	16/12/2021	18/03/2022	8 805	-	1,0000	8 805	-
EUR	20/07/2020	06/06/2025	-	155 026	1,0000	-	155 026
TOTAL USD			128 438	310 412		113 632	274 363
TOTAL EUR			2 249 128	158 197		2 249 128	158 197

- les engagements donnés en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
TWD	27/01/2021	28/01/2022	3 440 846	-	31,2861	109 980	-
TWD	27/04/2021	29/04/2022	-	2 113 690	31,2861	-	67 560
CHF	01/06/2021	03/06/2022	-	3 481	1,0380	-	3 354
TWD	28/09/2021	30/09/2022	-	3 701 850	31,2861	-	118 323
USD	15/11/2021	15/03/2022	191 200	-	1,1303	169 159	-
TWD	25/11/2021	25/11/2022	-	2 669 749	31,2861	-	85 333
USD	06/12/2021	15/03/2022	600 000	-	1,1303	530 833	-
USD	06/12/2021	15/03/2022	600 000	-	1,1303	530 833	-
USD	07/12/2021	15/03/2022	600 000	-	1,1303	530 833	-
USD	07/12/2021	15/03/2022	535 000	-	1,1303	473 326	-
USD	16/12/2021	18/03/2022	5 000	-	1,1303	4 424	-
USD	16/12/2021	18/03/2022	10 000	-	1,1303	8 847	-
USD	20/07/2020	06/06/2025	-	179 268	1,1303	-	158 602
TOTAL TWD			3 440 846	8 485 289		109 980	271 216
TOTAL USD			2 541 200	179 268		2 248 253	158 602
TOTAL CHF			-	3 481		-	3 354

Caractéristiques générales des contrats Cross Currency Swap

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de change, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de variation des changes
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Traitement comptable de la soule de manière symétrique au traitement de la surcote et des coupons à l'achat sur les titres

Détail des contrats Cross Currency Swap en cours au 31 décembre 2021

- Engagements reçus en milliers d'euros

CCS	Devise	Nominal (en milliers d'euros)
CROSS CURRENCY SWAP	EUR	3 745 546
	Total	3 745 546

- Engagements donnés en milliers d'euros

CCS	Devises	Nominal (en milliers d'euros)
CROSS CURRENCY SWAP	GBP	172 383
CROSS CURRENCY SWAP	JPY	677 079
CROSS CURRENCY SWAP	USD	2 857 648
	Total	3 707 111

Caractéristiques générales des contrats *Bonds Forward*

1	Nature de la stratégie	Investissement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des taux, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de baisse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Pas d'étalement au TRE, comptabilisation de l'obligation au prix d'achat prévu dans le contrat

Détail des contrats Bonds Forward en cours au 31 décembre 2021

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (in €K)
29/10/2019	EUR	28/10/2022	100 000
25/09/2020	EUR	21/09/2023	- 100 000
02/09/2021	EUR	02/09/2022	- 50 000
23/09/2021	EUR	19/10/2022	- 50 000
	TOTAL		- 100 000

Caractéristiques générales des contrats Swaptions

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Étalement linéaire de la valeur temps et étalement au TRE de la valeur intrinsèque

Détail des contrats Swaptions en cours au 31 décembre 2021

Année commencement	Devise d'origine	Année dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
2015	EUR	2035	500 000
2015	EUR	2045	500 000
2016	EUR	2031	600 000
2016	EUR	2035	1 600 000
2016	EUR	2036	2 800 000
2017	EUR	2037	300 000
2018	EUR	2033	300 000
2018	EUR	2038	2 700 000
2019	EUR	2033	1 000 000
2019	EUR	2039	3 800 000
2019	EUR	2049	250 000
2020	EUR	2040	1 700 000
2021	EUR	2033	100 000
2021	EUR	2034	100 000
		Total	16 250 000

Caractéristiques générales des contrats *Credit Default Swap*

1	Nature de la stratégie	Stratégie de Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	L'objectif de l'entreprise est de garantir le rendement de son portefeuille obligataire en achetant des CDS (position acheteuse de protection) afin de se prémunir contre l'écartement des spreads de crédit qui provoquerait une baisse de la valeur de ses actifs. L'entité protège ainsi le rendement distribué aux assurés et couvre les moins-values dégagées en cas de sorties importantes au passif à cause de la hausse des taux.
3	Placements ou groupe de placements concernés	Obligations de crédit (Moyenne de 5 ans (1 à 15 ans))
4	Lien placement et IFT	Les placements crédit sont exposés au risque de défaut : une hausse de la perception par le marché de ce risque de défaut.
5	Période de dénouement prévue	Il est prévu de roller les positions de CDS tous les six mois, lors de chaque changement de série (Mars et Septembre de
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Prospectivement et rétrospectivement, l'entité s'assure qu'il n'y a pas de sur-couverture, c'est-à-dire que le montant notionnel
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Les positions peuvent être rollées pour conserver une couverture proche de la cible de 5 ans de duration crédit. Ce
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

Détail des contrats Credit Default Swap au 31 décembre 2021

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
07/10/2021	EUR	20/12/2026	250 000
07/10/2021	EUR	20/12/2026	350 000
07/10/2021	EUR	20/12/2026	1 000 000
TOTAL			1 600 000

B.4.d Echancier des créances et des dettes

Les créances et dettes s'analysent ainsi selon leur durée résiduelle :

En milliers d'euros	31 décembre 2021			Total
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	
Primes restant à émettre	76	-	-	76
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	672 700	-	-	672 700
Créances nées d'opérations de réassurance	42 199	-	-	42 199
Personnel	4	-	-	4
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	136 790	-	-	136 790
Débiteurs divers				
Comptes courants d'associés	4 164	-	-	4 164
Divers produits à recevoir	345 729	-	-	345 729
Autres	502 012	-	-	502 012
Total des créances	1 703 675	-	-	1 703 675

En milliers d'euros	31 décembre 2021			Total
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	808 230	-	-	808 230
Dettes nées d'opérations de réassurance	32 090	-	-	32 090
Dettes envers des établissements de crédit	1 709 281	-	-	1 709 281
Autres emprunts, dépôts, cautionnements reçus	9 523 150	-	-	9 523 150
Personnel	2 682	-	-	2 682
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	222 883	-	-	222 883
Créanciers divers				
Comptes courants d'associés	611	-	-	611
Divers charges à payer	147 975	-	-	147 975
Autres	825 464	-	-	825 464
Total des dettes	13 272 466	-	-	13 272 466

Le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » :

En milliers d'euros	Montant en devises d'origine	Contrevaieur en euros
Emprunts en USD pour le financement des succursales	434 575	364 984
Emprunts en EUR pour le financement des succursales	3 158	3 158
Titres donnés en pension en EUR	9 147 552	9 147 552
Autres dépôts et cautionnements en TWD	192 719	6 160
Autres dépôts et cautionnements en EUR	1 296	1 296
Total		9 523 150

Emprunts en devises

Dans le cadre de la gestion globale du risque de change, les investissements dans les succursales hors zone euro sont financés par la mise en place d'emprunts permanents libellés dans les devises d'expression des filiales concernées.

Dans le cas où Cardif Assurance Vie n'a pas accès au marché local des capitaux, la couverture de change est faite sous la forme d'un instrument combinant emprunt en dollars et vente à terme contre dollars de la devise considérée.

Titres donnés en pension

Malgré le transfert de propriété, les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan de Cardif Assurance Vie (Code monétaire et financier - art L211-32).

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire, et devant être restituée à l'issue de la pension, est individualisée dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus ».

B.4.e Participations et entreprises liées

Entreprises liées	Siège social	Capital social et primes d'émission	Capitaux propres	Résultat de dernier exercice	Valeur brute des titres inscrits au bilan	Capital déduit
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dans la valeur d'inventaire inscrite à 1% du capital de la société						
Filiales (à 50%)						
Autres entreprises						
SD BNP PARIBAS REPRE 1	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	114 588	121 148	4 568	204 083	100,00%
SD CARDIMMO	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	1 146 238	1 178 888	23 348	1 834 745	100,00%
SD ÉTOILE DU NORD	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	28 511	32 981	5 450	80 589	100,00%
SD OXYBEE	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	101 213	83 627	- 7 288	101 213	89,99%
SD PANTINS LES MOULINS	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	28 120	26 231	7 211	32 385	99,99%
SD 6870 RUE DE LAGNY-MONTPREUIL	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	13 580	16 294	1 734	26 198	89,63%
SD FUEL CAUDRON	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	20 248	43 581	7 818	88 218	100,00%
SD SAINT DENIS LANDY	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	24 268	41 545	5 188	40 548	99,99%
SD VALEUP PIERRE EPARDNE	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	221 943	228 395	6 453	251 388	99,99%
SD OPERA RENDEMENT	187 Quai de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulineaux	229 048	182 798	1 881	187 882	99,79%
SARL PEUMAL INVESTISSEMENTS	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	4 288	3 543	- 218	27 088	100,00%
SD CARDIF LOGEMENT	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	148 781	149 228	4 434	148 599	99,99%
SD SAINT DENIS MITTERRAND	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	33 558	35 073	1 515	35 288	99,99%
SD NANTES CARNOT	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	8 615	11 044	3 029	6 279	99,99%
SD PAFRE BATIONNELLES	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 000	108 354	8 353	86 903	86,90%
BCA CAPITAL FRANCE HOTEL	23 rue de la Fédération 75015 Paris	181 987	148 831	- 7 329	222 348	88,48%
HARWOOD HELLINIA 2	5 Aldermanbury Square London EC2V 7PP	23 133	28 788	1 191	23 133	100,00%
OPCI OVERSEASPEPPE	187 quai de la Seille de Stalingrad 92867 Issy les	2 176 822	2 275 689	87 860	2 280 232	99,29%
SARL CARMA BRAND HORIZON	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	2 221	- 3 538	- 1 802	11 987	100,00%
SD PARIS TUPENIE	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	20 898	31 588	701	20 888	100,00%
SD PARIS GRAJ DE ARMEE	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	82 000	86 297	3 297	87 420	100,00%
BLACKSTONE	11-13 boulevard de la Foire L-1828 Luxembourg	nc	nc	nc	88 341	100,00%
OPCI C BANTE	187 quai de la Seille de Stalingrad 92867 Issy les	282 688	284 338	19 297	148 918	80,13%
Participations (de 10 à 50%)						
Autres entreprises						
SAS DEFENSE DB3	117 quai de pill Procavet 92130 Issy	182 128	83 454	- 7 798	84 477	25,00%
SAS EPL (ex EPI) ACTION A	187 Quai de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulineaux	63 808	85 874	752	34 304	24,88%
SAS VELY HOLDING	1 rue des balais - 75009 Paris	88 982	28 251	588	24 280	27,17%
EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE SCA	21 bis de la Charité Duchesse Charlotte L-1231 Luxembourg	122 016	- 173 881	- 7 105	16 967	13,90%
SD ALPHA PARK	1 rue des balais - 75009 Paris	10 700	19 815	86	8 260	50,00%
ASA IMMOCOMMERCIAL 3	8 rue des Propriés de Bercy - 75012 Paris	288 437	10 815	289 038	68 428	20,48%
SD FONDIS	1-3 rue des balais - 75009 Paris	82 048	72 311	12 288	23 011	28,06%
SD FONCIERE PARTENAIRES	187 Quai de la Seille de Stalingrad - 92867 Issy Les	83 971	88 808	4 787	18 794	20,00%
SD PORTES DE CLAYE	21 avenue d'Alsace - 75116 Paris	228 588	224 865	- 1 715	102 231	45,00%
SD VENDOME ATHENES	120 imp Charles de Gaulle - 92480 Courcouronnes	192 546	187 588	- 4 958	96 258	80,00%
SD SOCO	3 avenue Mitter - 75110 Paris	288 288	378 168	11 087	282 888	48,38%
BIMED AG & CO RD RESIDENTIAL	110 - 112 Septemberia - 45147 Esson	4 423 904	12 489 829	194 284	188 488	12,89%
SAS FLEURS	1-3 rue des balais - 75009 Paris	13 108	1 716	- 103	20 368	33,33%
COPEL LOG	184bis Boulevard 2811 RTC - St-Johann, 6 Tower 7th floor	8 673	1 885	1 085	19 380	13,68%
PRACERA PEFF	Carre Ecole 11/13 Boulevard de la Foire L-1828	81 487	91 487	1 028	81 478	16,72%
ECMF	7 rue Ecole 75009 Paris	899 088	1 430 838	-88 454	184 372	16,99%
PREMI HEALTHCARE	83 Avenue Marceau - 75116 Paris 16	318 871	357 633	24 967	84 172	19,21%
SD IADVO	1 boulevard Haussmann 75008 Paris	67 814	77 811	8 897	38 080	50,00%
SD HEMISPHERE	120-104 avenue de France 75013 PARIS	53 548	53 411	- 288	12 845	20,00%
FREY	1 rue René Cassin 01430 Baccarès	488 294	821 328	29 044	108 549	12,18%
OMNIA HORIZON DEVELOPMENT	42478 Luxembourg/ Albennege, Johannestrasse 17	18 175	18 547	1 883	19 988	20,32%
BATPART PARTICIPATIONS SAS	4-6 rue du Fort Phenacien L-2419 Luxembourg	88 247	86 785	1 284	22 000	28,55%
KORIAN PH	21-26 Rue Balzac - 75008 Paris	46 247	45 038	- 88	19 888	12,29%
NORIAN PH	21-26 Rue Balzac - 75008 Paris	240 408	240 374	- 882	86 187	12,25%
RNP PARIBAS EUROPEAN REAL ESTATE DEB	63 Avenue J.F Kennedy L-1868 Luxembourg	274 014	174 014	4 741	44 881	18,42%
ICADÉ HEALTHCARE	91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris	287 303	283 134	- 2 168	42 988	12,71%
ADADREIS	2-4 Rue Eugène Ruppert 2453 Luxembourg	nc	nc	nc	25 680	17,40%
ASA_AREF	2-4 Rue Eugène Ruppert 2453 Luxembourg	nc	nc	nc	129 988	17,08%
COLOGNEA1	Morhain an Rhein	nc	nc	nc	10 302	34,58%
OPCI PHH	23 rue du Roule 75001 Paris	288 418	304 888	17 400	123 813	28,82%
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dans la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la société						
Total des filiales					28 888	
Total des participations					42 258	
TOTAL					7 181 718	

Cardif Assurance Vie est, au 31 décembre 2021, associé indéfiniment responsable des sociétés suivantes :

Nom	Siège	Forme Juridique	N° Siren
SCI BNP PARIBAS PIERRE 1	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	342 379 161
SCI BNP PARIBAS PIERRE 2	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	362 844 658
SCI CARDIMMO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	314 370 040
SCI ETOILE DU NORD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	505 093 858
SCI FONTENAY PLAISANCE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	537 852 883
SCI ODYSSEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	595 093 825
SCI BOBIGNY JEAN ROSTAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	520 732 488
SCI PANTINS LES MOULINS	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	489 126 849
SCI 88/70 RUE DE LAGNY-MONTREUIL	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	440 114 999
SCI PARIS COURS DE VINCENNES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	489 120 581
SCI SAINT DENIS JADE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	508 210 001
SCI RUE MOUSSORGSKY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	431 304 831
SCI RUEIL CAUDRON	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	303 308 441
SCI SAINT DENIS LANDY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	532 709 532
SCI SAINTERRE GUILLERAIES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	532 898 952
SCI VALEUR PIERRE EPARGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	318 881 547
SNC LES RESIDENCES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SNC	351 700 075
SCI CARDIF LOGEMENT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	750 546 821
SCI SAINT DENIS MITTERRAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753 284 959
SCI NANTES CARNOT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753 284 678
SCI FP VELIZY	167 Quai de la bataille de Stalingrad 92987 Issy Les Moulinaux	SCI	538 437 773
SCI FP PARIS 19	167 Quai de la bataille de Stalingrad 92987 Issy Les Moulinaux	SCI	538 447 289
SCI VILLEURBANNE STALINGRAD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753 281 900
SCI LE MANS GARE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753 280 223
SCI CITYLIGHT BOULOGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	798 479 564
SCI PARIS BATIGNOLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	812 123 875
GIE BNP PARIBAS ASSURANCE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	GIE	318 240 899
SCI DEFENSE ETOILE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	414 894 279
SCI DEFENSE VENDOME	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	414 894 329
SCI RUEIL ARIANE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	438 281 255
SCI COROSA	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	882 009 749
SCI AGATHE RETAIL FRANCE	1 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	487 633 588
SCI ALPHA PARK	1 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	488 985 534
SCI FONDIS	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	438 827 326
SCI FONCIERE PARTENAIRES	167 Quai de la bataille de Stalingrad - 92987 Issy Les Moulinaux	SCI	633 690 980
SCI BOULERAGNY	100 esplanade Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	SCI	750 832 313
SCI LIBERTE	4 rue Auber - 75009 Paris	SCI	751 340 813
SCI PORTES DE CLAYE	21 avenue Kléber - 75116 Paris	SCI	750 443 152
SCI PRIMONIAL CAPIMMO	15-19 avenue de Suffren - 75007 Paris	SCI	823 219 896
SCI IMEFA VELIZY	50-56 rue de la Procession - 75015 Paris	SCI	434 770 982
SCI VENDOME ATHENES	100 esplanade Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	SCI	354 058 232
SCI SCOO	5 avenue Kléber - 75116 Paris	SCI	309 880 504
SCI FONDS DE LOGEMENT	100 avenue de France - 75013 Paris	SCI	803 838 780
SCI PARIS BATIGNOLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	812 123 875
SCI HEMISPHERE	100-104 avenue de France 75013 PARIS	SCI	823 219 898
SCI DUCHY NUOVO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	792 450 733
SCI BATIPART PIGALLE	28 avenue Victor Hugo - 75116 Paris	SCI	842 827 859
SCI BIV MALAKOFF	28 avenue Victor Hugo - 75116 Paris	SCI	840 135 834
SCI PARIS GRANDE ARMEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	882 901 865
SCI BATIPART CHADESRENT	9 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris	SCI	888 804 896
SAS FDI PONCELET	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SAS	888 474 102
SCI 68 CHARONNE	9 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris	SCI	841 182 124
SCI PARIS TURENNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	852 462 944

B.4.f Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Entreprises liées	Lien de Participation	Entreprises liées	Lien de Participation
PLACEMENTS				
Actions et autres titres à revenu variable	23 351	7 133	32 368	7 133
Obligations, ICN et autres titres à revenu fixe	2 188 841	-	3 058 901	6 645
Titres subordonnés à durée indéterminée et TSR	72 193	-	46 325	-
Dépôts auprès d'établissements de crédit	2 589	-	4 808	1 079
Autres placements	-	-	-	-
Créances espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	79 124	-	73 021	-
TOTAL PLACEMENTS	2 378 208	7 133	3 215 423	14 857
Placements représentant les contrats en UC (y compris les placements immobiliers)	3 291 918	-	3 494 127	-
Placements immobiliers et autres placements	2 538 659	1 732 778	1 745 657	1 824 128
CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
créances sur les preneurs d'assurance	-	-	-	-
créances sur les intermédiaires d'assurance	121 112	-	40 715	-
autres créances	11 854	30 023	11 854	39 265
Créances nées d'opérations de réassurance	6 972	-	1 939	-
Débiteurs divers	569 591	47 383	573 152	174 451
Comptes de régularisation	866 204	260	471 396	204
TOTAL CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	1 575 733	77 666	1 099 056	213 920
DETTES				
Passifs subordonnés	2 014 071	-	2 014 095	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes sur les preneurs d'assurance	-	-	-	-
Dettes sur les intermédiaires d'assurance	278 406	10 252	152 530	10 245
Autres dettes	502	-	44 884	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	718	-	2 251	30
Dettes envers les établissements de crédit	1 661 051	-	764 294	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	388 143	1 295	309 665	1 298
Pensions livrées	2 992 335	-	2 533 740	-
Créditeurs divers	491 658	338 831	489 457	60 830
Comptes de régularisation	464 101	23 880	244 635	13 046
TOTAL DETTES	8 290 883	374 258	6 555 551	85 447

B.4.g Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social, entièrement libéré, se compose de 44 947 968 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

	Solde au 31 décembre 2020	Affectation du résultat (et dividendes versés)	Mouvement sur la réserve de capitalisation	Résultat de l'exercice	Solde au 31 décembre 2021
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Capital social	719 167	-	-	-	719 167
Total Capital	719 167	-	-	-	719 167
Prime d'émission	834 217	-	-	-	834 217
Prime de fusion	619 430	-	-	-	619 430
Total Primes liées au capital social	1 453 807	-	-	-	1 453 807
Réserve de capitalisation	1 998 858	-	57 528	-	2 056 385
Autres réserves	-	-	-	-	-
Fonds de garantie des assurés	27 531	1 957	-	-	29 488
Total Reserves	2 026 390	1 957	57 528	-	2 085 875
Report à nouveau	435	- 148	38 858	-	37 145
Résultat de l'exercice	485 899	- 485 899	-	461 140	461 140
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4 685 563	- 664 090	94 384	461 140	4 757 023
Dividendes distribués	-	484 090	-	-	-

B.4.h Passifs subordonnés

Nature	Date	Montant (en milliers d'euros)	Nombre de titres	Total (en milliers d'euros)	Taux annuel	Paiement	Subordonné	Souscrit par
Titres	27/06/2018	850 000	1	850 000	Taux variable	Trimestriellement	27/06/2025	BPSS Lux Branch
Titres	03/07/2018	516 000	1	516 000	Taux variable	Trimestriellement	03/07/2025	BNP Paribas Cardif SA
Titres	18/12/2020	182 000	1	182 000	Taux fixe	Annuellement	18/12/2027	BNP Paribas Cardif SA
Titres	23/12/2020	157 000	1	157 000	Taux fixe	Annuellement	23/12/2030	BNP Paribas Cardif SA
TOTAL TSR				1 605 000				

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2021 pour les TSR s'élèvent à 1 695 milliers d'euros.

Nature	Date	Montant (en milliers d'euros)	Nombre de titres	Total (en milliers d'euros)	Taux annuel	Paiement	Souscrit par
Titres	22/12/1999	10 000	1	10 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif SA
Titres	28/12/2000	25 000	1	25 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif SA
Emprunt	15/10/2007	200 000	1	200 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif SA
Titres	18/12/2014	270 000	1	270 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif SA
TOTAL TSDI / PSDI				505 000			

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2021 pour les TSDI s'élèvent à 2 376 milliers d'euros.

Le remboursement de ces titres et prêts n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs émis par celle-ci.

B.5 Autres informations sur le bilan

B.5.a Clause de réserve de propriété

Les actifs ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété.

B.5.b Couverture des engagements libellés en unités de compte

Les engagements libellés en unités de compte d'un montant de 60 316 145 milliers d'euros sont couverts d'une part, par les placements libellés en unités de compte pour un montant de 59 493 720 milliers d'euros et d'autre part, par des titres reçus en nantissement en unités de compte pour 573 638 milliers d'euros.

B.5.c Comptes de régularisation

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Intérêts et loyers acquis et non échus	1 097 984	1 160 014
Frais d'acquisition reportés	145 088	164 291
Autres comptes de régularisation – actif	2 961 150	2 370 807
Primes versées sur IFT	1 652 105	1 273 139
Impôt différé actif	328 162	191 422
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	631 304	598 031
Autres	349 579	308 215
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	4 204 222	3 695 112

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 317 835	1 134 198
Report de commissions reçues des réassureurs	34 363	45 094
Comptes de régularisation liés aux IFT	967 894	747 697
Autres	530 310	552 324
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	2 850 402	2 479 313

B.5.d Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir sont rattachés aux postes de créances suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances nées d'opérations d'assurance directe	91 372	40 500
Créances nées d'opérations de réassurance	7 864	5 914
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	202	550
Débiteurs divers	345 729	271 743
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	445 167	318 707

Les charges à payer sont rattachées aux postes de dettes suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	271 074	248 544
Dettes nées d'opérations de réassurance	59	22
Personnel	2 541	2 377
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	37 198	19 583
Créanciers divers	147 975	98 257
TOTAL DES CHARGES A PAYER	458 846	368 782

B.5.e Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions réglementées	-	-
Provisions pour investissements	-	-
Provisions pour risques	141 643	125 258
Provisions pour litiges	16 295	17 832
Autres	125 348	107 426
Provisions pour pensions et obligations similaires	39 327	36 609
Provisions pour retraite	12 577	12 269
Provisions pour avantages sociaux	26 750	24 340
Provisions pour impôts	4 035	3 884
Impôts différés passif	4 035	3 884
Autres	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	185 005	165 751

B.5.f Opérations en devises étrangères

Le montant global de la contre-valeur en euros des opérations en devises étrangères est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021
Actifs incorporels	222
Placements	8 614 678
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC	11 109 480
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 846
Créances	659 434
Autres actifs	253 031
Comptes de régularisation – Actif	115 149
TOTAL ACTIF	20 761 839
Capitaux propres	538 504
Passifs subordonnés	-
Provisions techniques brutes	636 457
Provisions techniques des contrats en UC	10 186 509
Provisions pour risques et charges	848
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-
Autres dettes	609 156
Compte de régularisation – Passif	8 790 364
TOTAL PASSIF	20 761 839

Détail par devise au 31 décembre 2021

<i>En milliers d'euros</i>	Total Bilan
Dollar Australien	28
Lev Bulgare	38 898
Dollar Canadien	108
Franc Suisse	243 562
Yuan Chinois	-
Couronne Danoise	6 924
Livre Sterling	289 470
Dollar Hong Kong	-
Yen	705 142
Couronne Norvégienne	31 258
Leu Roumain	5 443
Couronne Suédoise	11 666
Dollar Taiwan	10 453 043
Dollar US	8 976 297
TOTAL	20 761 839

B.5.g Informations relatives aux PERP

Cardif Assurance Vie est l'organisme de gestion de 2 produits PERP (Plan d'épargne retraite populaire)

Conformément au Code des assurances, chacun des deux produits fait l'objet d'un patrimoine d'affectation isolé dans un canton légal. Les opérations relatives à la gestion des plans d'épargne retraite sont ainsi comptabilisées via une comptabilité auxiliaire spécifique.

Un compte de liaison reprend les transferts entre le patrimoine du plan d'épargne retraite et celui de l'organisme gestionnaire Cardif Assurance Vie, en cas de changement d'affectation d'actifs et de transferts de charges ou de produits entre les deux patrimoines.

Les plus ou moins-values sur cession de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (*FIFO First In First Out*) sur chaque patrimoine d'affectation et rapportées au compte de résultat de l'année de la cession.

Dans le cas particulier du plan d'épargne retraite, la réserve de capitalisation mouvementée en cas de réalisation de plus- ou moins-values de placements relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances est présentée en « Autres provisions techniques ». Au cours de l'exercice 2021, cette réserve a été mouvementée comme suit dans les différents Plans d'épargne retraite.

Réserve de capitalisation (en milliers d'euros)	31 décembre 2021	
	PERP Multiplus	PERP
Solde d'ouverture	3 054	9 113
Dotation (+)	1 290	1 666
Reprise (-)	- 388	- 513
Solde de clôture	3 956	10 266

La provision pour dépréciation durable est calculée pour chaque patrimoine d'affectation selon des modalités identiques à celles appliquées aux actifs de la société d'assurance (cf. paragraphe B.3.c section provision pour dépréciation sur les placements). De même, la provision pour risque d'exigibilité est évaluée au niveau de chaque plan d'épargne retraite.

Provisions constituées sur les actifs des patrimoines d'affectation

En milliers d'euros	31 décembre 2021	
	PERP Multiplus	PERP
Provision pour dépréciation durable	-	-
Provision pour risque d'exigibilité	-	-

Evaluation en valeur de réalisation des actifs de placement

PERP MULTIPLUS (en milliers d'euros)	31 décembre 2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	9 102	9 102	11 822
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	29 953	29 953	44 281
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	4 309	4 309	2 492
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	121 842	120 599	132 664
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
Sous total	165 205	163 962	191 259
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	385	385	830
- titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	18	18	18
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	10 315	10 315	10 315
- autres OPCVM	178 907	178 907	178 907
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Sous total	189 624	189 624	190 069
11. Autres instruments financiers à terme	-	251	251
TOTAL DES LIGNE 1 A 10	354 829	353 838	381 579

PERP (en milliers d'euros)	31 décembre 2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	15 081	15 081	20 865
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	77 650	77 651	126 642
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 502	1 502	1 659
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	332 217	330 479	371 221
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	380	380	380
Sous total	426 831	425 094	520 767
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	93	93	93
- titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	9 923	9 923	9 923
- autres OPCVM	251 904	251 904	251 904
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Sous total	261 920	261 920	261 920
11. Autres instruments financiers à terme	-	152	-
Total Placements	688 751	687 166	782 687

Ventilation des provisions techniques pour chaque plan d'épargne retraite

Provisions (en milliers d'euros)	31 décembre 2021	
	PERP Multiplus	PERP
Provisions techniques des contrats en UC	188 965	261 709
Provisions d'assurance vie	161 223	389 679
Provisions pour sinistres (vie)	1 062	3 326
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	648	20 597
Provision technique de diversification	3 956	10 267
Total	355 854	685 578

B.5.h Informations relatives aux Produits Croissance

Conformément à l'article L.134-2 du Code des assurances, Cardif Assurance Vie établit une ou plusieurs comptabilités auxiliaires d'affectation pour ces produits.

Les opérations relatives à la gestion de ces produits sont ainsi comptabilisées via des comptabilités auxiliaires spécifiques.

Evaluation en valeur de réalisation des actifs de placement

Produits Diversifiés (en milliers d'euros)	31 décembre 2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-
2) Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
3) Parts d'OPCVM diversifiés	180 958	180 958	180 958
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	121 499	121 499	121 499
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	415 165	415 165	416 805
6) Prêts hypothécaires	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9) Autres dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
Sous total	717 622	717 622	719 262
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Placements immobiliers	-	-	-
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Sous total	-	-	-
TOTAL	717 622	717 622	719 262

Ventilation des provisions techniques pour les produits diversifiés

Provisions (en milliers d'euros)	Produits Diversifiés
Provisions pour participation aux bénéfices	22
Provision technique de diversification	97 558
Provisions d'assurance vie	614 733
TOTAL	712 313

B.5.i Informations relatives aux contrats de Retraite Professionnelle Supplémentaire

Conformément à l'article L.143-4 du Code des Assurances, Cardif Assurance Vie établit une comptabilité auxiliaire d'affectation pour les opérations de ce type.

Retraite professionnelle supplémentaire (en milliers d'euros)	31 décembre 2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-
2) Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
3) Parts d'OPCVM diversifiés	-	-	-
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
6) Prêts hypothécaires	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9) Autres dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
Sous total	-	-	-
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Placements immobiliers	-	-	-
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	231 168	231 168	231 168
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Sous total	231 168	231 168	231 168
TOTAL	231 168	231 168	231 168

Ventilation des provisions techniques

Provisions (en milliers d'euros)	Retraite Professionnelle Supplémentaire
Provisions techniques des contrats en UC	232 914
TOTAL	232 914

B.5.j Engagements reçus

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Reçus des entreprises liées	6 234 549	5 096 944
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 688	2 887
Garanties de rendement portant sur des OPCVM commercialisés	-	-
Autres engagements contractuels sur produits d'assurance reçus	2 688	2 887
Autres engagements reçus	-	-
Instrument financiers à terme stratégie Investissement / Désinvestissement	1 182 289	625 297
Instrument financiers à terme stratégie de rendement	5 049 592	4 468 759
Contrats de caps	-	-
Contrats sur options	790 000	790 000
Contrats Credit default Swap	1 600 000	1 500 000
Contrats equity swap	1 530 833	1 050 000
Contrats de cross currency swap	528 759	528 759
Contrats de swap forward	-	-
Contrats de swaption	500 000	500 000
Contrats de swap de taux	100 000	100 000
Reçus d'autres entreprises	22 943 174	24 470 182
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	198 165	200 786
Opérations immobilières	83	83
Autres engagements reçus produits d'assurance	198 082	200 713
Autres engagements reçus	-	-
Instrument financiers à terme stratégie Investissement / Désinvestissement	1 613 050	1 775 042
Instrument financiers à terme stratégie de rendement	21 131 959	22 494 354
Contrats de caps	-	3 000 000
Contrats sur options	1 210 005	510 558
Contrats equity swap	855 167	200 000
Contrats de swaption	15 750 000	15 550 000
Contrats de bond forward	100 000	100 000
Contrats de cross currency swap	3 216 787	3 133 796
Contrats de swap de taux	-	-
TOTAL	29 177 724	29 587 138

B.5.k Engagements donnés

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Donnés aux entreprises liées	4 330 757	2 848 342
Avals, cautions	14 100	14 883
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	539 381	547 649
Promesse d'achats de valeur mobilière	24 500	24 500
Opérations immobilières	514 881	523 149
Autres engagements donnés	4 262	5 141
Instruments financiers à terme : stratégie Investissement / Désinvestissement	1 079 988	825 674
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	2 893 046	1 656 195
Contrats de caps	-	-
Contrats sur options	-	-
Contrats equity swap	1 880 833	1 050 000
Contrats de swap forward	100 000	-
Contrats de future	-	-
Contrats de cross currency swap	512 213	505 195
Contrats de swap de taux	100 000	100 000
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Donnés aux autres entreprises	13 584 838	11 695 778
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	5 000	5 000
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs données en nantissement auprès des réassureurs	421 512	424 183
Contractuels	-	-
Instruments financiers à terme : stratégie Investissement / Désinvestissement	1 711 418	1 770 385
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	10 820 386	8 977 113
Contrats de swap de taux	-	-
Contrats sur options	-	-
Contrats de bond forward	100 000	200 000
Contrats de cross currency swap	3 194 897	2 899 273
Contrats de future	7 120 321	5 677 840
Contrats equity swap	405 187	200 000
Contrats de caps	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	625 716	519 117
TOTAL	17 914 787	14 544 120

B.6 Informations sur le compte de résultat

B.6.a Ventilation des produits et des charges des placements

<i>En milliers d'euros</i>	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou ayant un lien de participation	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres entreprises	Total 31 décembre 2021
Revenus des participations	112 627	-	112 627
Revenus des placements immobiliers	67 618	115 729	183 347
Revenus des autres placements	-	2 937 761	2 937 761
Autres revenus financiers	-	-	-
Total des revenus financiers	180 245	3 053 490	3 233 735
Total des frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	- 271 608	- 785 679	- 1 057 287
Total des autres produits de placements	68 005	1 269 498	1 337 503
Total des autres charges de placements	- 67 395	- 825 758	- 893 153

Le total des autres produits et autres charges des placements inclut principalement les plus ou moins-values de cession et les dotations aux amortissements et provisions.

B.6.b Compte de résultat technique par catégorie vie

En millions d'euros	Contrats de capitalisation		Contrats individuels d'assurance			Contrats collectifs d'assurance	
	Prime Unique	Primes Périodiques	Temporaire Déces	Prime Unique	Primes Périodiques	En cas de Déces	En cas de Vie
Primes	288 310	-	583 180	7 046 370	42 880	389 424	478 882
Charges des prestations	688 478	-	211 232	6 181 778	29 197	387 181	244 850
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	183 379	-	106 786	881 624	9 590	61 112	221 301
Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	-
Solde de souscription	16 452	-	288 142	2 868	3 613	683 355	8 741
Frais d'acquisition	6 837	-	117 216	72 578	6 347	467 541	8 856
Autres charges de gestion nettes	39 230	-	68 661	429 310	4 134	94 857	20 759
Charges d'acquisition et de gestion nettes	46 067	-	176 677	501 888	8 476	562 198	27 614
Produits nets des placements	267 781	-	18 183	1 958 488	10 038	20 532	154 714
Participation aux résultats	151 742	-	7 875	1 318 832	3 125	3 478	161 384
Solde financier	94 044	-	11 318	848 650	6 813	17 054	4 358
Primes cédées	131	-	39 787	23 996	499	131 544	314
Part des réassureurs dans les charges de prestations	5 708	-	38 180	84 408	467	48 264	83 888
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-5 801	-	-1 566	-87 167	-282	-38 271	-83 881
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	110	-	-	8 412	282	262	-25
Contremesure reçue des réassureurs	-	-	3 560	1 616	8	49 556	-
Solde de réassurance	- 244	-	1 378	1 313	- 36	- 74 743	296
RÉSULTAT TECHNIQUE	88 190	-	102 162	143 848	1 314	43 468	- 14 227
Montant des rachats	-885 310	-	-10 580	-3 870 440	-24 211	-7	-7 884
Intérêts techniques bruts de réserve	35	-	-7 818	25 280	45	1 339	19 078
Provisions techniques brutes à la clôture	10 482 818	-	1 229 522	83 814 103	364 369	768 351	6 027 820
Provisions techniques brutes à l'ouverture	10 151 986	-	1 101 266	81 713 645	364 802	767 671	6 249 548

En millions d'euros	Contrats d'assurance vie ou de Capitalisation en cas de décès		PERP		Rachats programmés supplémentaires	Contrats Croissance	Acquisitions	TOTAL
	Prime Unitaire	Primes Périodiques	Frais Décedés	Unités de rachat				
Primes	4 613 681	-	29 806	32 538	-	14 787	1 088	46 555 950
Charges des prestations	3 983 461	-	76 484	84 919	12 588	89 219	39 458	42 917 788
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	7 811 806	-	47 421	9 641	4 037	-89 188	-21 738	4 881 888
Ajustement ACAV	5 472 438	-	-	61 420	8 745	-	-	5 537 603
Solde de souscription	381 515	-	1 822	4 881	188	- 8 387	248	1 381 138
Frais d'acquisition	184 436	-	636	132	-	382	300	672 332
Autres charges de gestion nettes	125 426	-	1 478	214	839	4 881	1 178	781 280
Charges d'acquisition et de gestion nettes	310 861	-	2 114	488	838	9 271	877	1 653 880
Produits nets des placements	77 886	-	12 648	58	3 454	18 881	8 881	2 838 638
Participation aux résultats	73 107	-	6 140	15	2 007	22	3 282	1 725 688
Solde financier	3 888	-	4 388	- 78	- 113	18 822	5 584	888 888
Primes cédées	16 156	-	-	-	-	-	-	218 789
Part des réassureurs dans les charges de prestations	38 345	-	-	-	-	-	-	274 881
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	48 886	-	-	-	-	-	-	-129 711
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	817	-	-	-	-	-	-	1 618
Contremesure reçue des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	54 727
Solde de réassurance	88 833	-	-	-	-	-	-	- 4 883
RÉSULTAT TECHNIQUE	143 583	-	3 817	4 435	- 553	3 842	4 827	588 481
Montant des rachats	-2 827 882	-	-55 446	61 383	-	-84 618	-14 481	-7 752 387
Intérêts techniques bruts de réserve	10	-	-2	-	-	18	10	83 813
Provisions techniques brutes à la clôture	51 851 534	-	638 480	451 874	232 814	712 513	380 634	188 312 246
Provisions techniques brutes à l'ouverture	51 857 877	-	825 842	441 130	232 344	778 269	378 188	164 788 717

B.6.c Compte de résultat technique par catégorie non vie

En milliers d'euros	Contrats de dommages corporels				Acceptations	Total
	Contrats Individuels Santé	Contrats Individuels Autres	Contrats Collectifs Santé	Contrats Collectifs Autres		
Primes acquises	27 387	67 981	582	483 432	9 631	589 014
Primes	27 251	67 452	591	448 038	- 909	542 423
Charges des provisions pour primes non acquises	- 136	- 529	9	- 35 394	- 10 540	- 46 591
Charges des prestations	17 415	15 599	228	203 785	1 327	238 355
Prestations et frais payés	18 205	15 394	265	248 507	4 584	286 956
Charges des provisions des prestations et divers	- 790	205	- 37	- 44 722	- 3 257	- 48 601
Solde de souscription	9 972	52 382	354	279 647	8 304	350 659
Frais d'acquisition	4 172	33 406	234	203 993	3 978	245 783
Autres charges de gestion nettes	3 593	8 230	285	36 147	-	48 255
Charges d'acquisition et de gestion nettes	7 765	41 636	519	240 140	3 978	294 038
Produit net des placements	71	560	2	20 680	-	21 312
Participation aux résultats	-	20	-	11 466	-	11 486
Solde financier	71	540	2	9 214	-	9 827
Part réassureurs dans les primes acquises	84	1 151	103	70 976	8 464	80 777
Part des réassureurs dans les prestations payées	21	766	37	64 112	3 971	68 907
Part des réassureurs dans les charges de provisions techniques	- 4	- 22	- 2	- 34 497	- 2 833	- 37 358
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	1 443	-	1 443
Commissions reçues des réassureurs	35	399	52	21 885	3 299	25 670
Solde de réassurance	- 32	- 9	- 16	- 18 032	- 4 027	- 22 115
RESULTAT TECHNIQUE	2 246	11 277	- 178	30 688	299	44 332
Provisions pour primes non acquises à la clôture	305	5 591	56	304 571	22 943	333 466
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	441	6 120	47	339 965	33 483	380 057
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	2 957	23 740	41	637 340	5 803	669 880
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 746	23 454	73	657 033	9 060	693 366
Autres provisions techniques à la clôture	-	-	2	172 551	-	172 552
Autres provisions techniques à l'ouverture	-	61	7	186 114	-	186 182

B.6.d Autres informations sur le compte de résultat

Moyens généraux

Cardif Assurance Vie n'emploie pas de salariés hormis ceux des succursales étrangères. En France, l'employeur du personnel est le GIE (Groupement d'Intérêt Économique) BNP Paribas Cardif.

Le GIE BNP Paribas Cardif a pour objet la mutualisation des moyens généraux du métier assurance du Groupe BNP Paribas. Le GIE BNP Paribas Cardif réalise des prestations de services au profit de ses membres et clients, essentiellement en matière de prestation de conseils, d'études et de recherches, de conception de logiciels métier et de mise à disposition de personnel et de matériels dans le domaine de la gestion de contrats d'assurance.

Les charges de personnel, détaillées ci-après, correspondent aux salariés des succursales étrangères.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Salaires	26 680	21 201
Pension de retraite	603	287
Charges sociales	6 405	5 585
Autres	-	-
TOTAL	33 688	27 074

Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé respectivement pendant les exercices 2021 et 2020 s'élève à 1 403 551 milliers d'euros et 1 352 323 milliers d'euros.

Il comprend 720 201 K€ au titre des commissions d'apporteurs d'affaires versées aux réseaux de distribution du Groupe BNP Paribas.

Ventilation des primes relatives aux affaires directes

Les primes brutes émises relatives aux affaires directes (hors acceptations) se ventilent ainsi :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Non vie		
Primes d'assurance directe en France	303 040	290 034
Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)	231 329	243 488
<i>Allemagne</i>	137 644	147 855
<i>Autriche</i>	50	51
<i>Belgique</i>	8 795	8 706
<i>Bulgarie</i>	29 317	25 168
<i>Espagne</i>	40 763	45 940
<i>Italie</i>	5 986	7 088
<i>Portugal</i>	8 452	8 379
<i>Roumanie</i>	322	301
Primes d'assurance directe hors UE	8 963	9 587
<i>Suisse</i>	11	13
<i>Taiwan</i>	8 952	9 574
Total Non Vie	543 332	543 108
Vie		
Primes d'assurance directe en France	13 761 342	9 921 004
Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)	706 468	684 076
<i>Allemagne</i>	124 979	142 623
<i>Autriche</i>	1 173	- 498
<i>Belgique</i>	149 143	140 156
<i>Bulgarie</i>	19 414	17 164
<i>Espagne</i>	116 449	128 863
<i>Italie</i>	259 222	237 531
<i>Pays-Bas</i>	16 920	-
<i>Portugal</i>	14 194	12 989
<i>Roumanie</i>	4 974	5 248
Primes d'assurance directe hors UE	2 157 180	1 238 935
<i>Suisse</i>	- 11	16
<i>Taiwan</i>	2 157 191	1 238 919
Total Vie	16 624 990	11 844 015
Total général	17 168 322	12 387 123

Mouvements de portefeuille

Les mouvements de portefeuille s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Entrées de portefeuille nettes de réassurance	34 777	21 839
Sorties de portefeuille nettes de réassurance	36 503	106 848

Les montants d'entrée et de sortie de portefeuille de l'exercice s'élèvent respectivement à :

- 35 millions d'euros repris dans la rubrique « primes » ;
- 37 millions d'euros dans les rubriques « prestations et frais payés »

et ne concernent que des opérations non soumises à autorisation administrative.

Autres produits techniques

Les autres produits techniques se composent principalement de profits divers sur des contrats d'Epargne Individuelle, de commissions de gestion pour le compte de tiers et de commissions d'apéritif.

B.6.e Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat de l'exercice	461 140	485 899
Impôt de l'exercice	176 940	343 626
Résultat avant impôt	638 080	829 525
Variation de la provision pour investissement	-	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires et avant impôt	638 080	829 525

B.6.f Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de l'exercice et des exercices antérieurs (impôt courant)	310 714	397 286
Impôts différés	- 133 773	- 53 660
Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs	176 940	343 626

B.6.g Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	176 888	343 625
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	52	1
Impôt courant	176 940	343 626

B.6.h Ventilation des opérations exceptionnelles

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits de cession des éléments d'actif	-	-
Reprise de provision pour investissement	-	-
Autres	820	22
Total produits exceptionnels	820	22
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	-
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Autres	633	15 561
Total charges exceptionnelles	633	15 561

B.6.i Détail du résultat non technique

En millions d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres produits non techniques	729	1 189
Autres produits non techniques - réserve capitalisation	23 645	136 355
Étalement de la PRE	-	-
Produits non techniques - Récupérations	-	-
Jetons de présence	72	47
Honoraires et commissions	-	91
Total autres produits non techniques	24 446	137 682
Autres commissions versées non techniques	41	-
Autres charges non techniques	288	148
Autres charges non techniques - réserve de capitalisation	-	-
Total autres charges non techniques	329	148

B.6.j Provisions d'assurance vie

Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

La variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance s'analyse comme suit :

<i>In thousands of euros</i>	31 December 2021
Expenses for life insurance provisions	1 195 039
Technical interest and profit-sharing immediately incorporated in life insurance provisions	1 116 199
Translation adjustment	48 875
Arbitrage fees	14 638
Perimeter entrance branch Netherland	94 469
Arbitrage entries/exits	- 332 273
Difference between the life insurance provisions at opening and the life insurance provisions at close	2 136 947

Éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Les éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers se récapitulent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice				
	2017	2018	2019	2020	2021
A - Participation aux résultats totale	2 513 183	2 188 030	1 906 230	1 725 118	1 581 821
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 689 267	1 568 556	1 314 402	1 244 920	1 080 731
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	823 916	619 474	591 828	480 198	501 090
B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A331-3					
B1 : Provisions mathématiques moyenne	91 639 054	95 002 335	99 239 741	100 849 643	101 900 567
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	1 980 718	1 910 996	1 580 691	1 619 701	1 388 998
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats	2 513 183	2 188 030	1 906 230	1 725 118	1 581 821
B3a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 689 267	1 568 556	1 314 402	1 244 920	1 080 731
B3b : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	823 916	619 474	591 828	480 198	501 090

B.6.k Provisions pour sinistres à payer

Boni de liquidation (opérations non-vie, hors acceptations)

Les boni de liquidation de l'exercice s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021
Montant des provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler	684 449
A déduire	
Montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	241 975
Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes exercices	412 338
BONIS (OU MALIS)	30 137

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (opérations non vie, hors acceptations)

Année d'inventaire	Exercices de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2019					
Règlements	250 583	216 781	90 138		
Provisions	90 674	137 476	249 401		
Total des sinistres (S)	341 257	354 258	339 539		
Primes acquises (P)	528 501	548 886	552 753		
Pourcentage (S/P)	64,6%	64,5%	61,4%		
Inventaire 2020					
Règlements	273 806	253 189	184 111	97 480	
Provisions	55 742	99 366	153 976	273 116	
Total des sinistres (S)	329 548	352 555	338 088	370 595	
Primes acquises (P)	528 501	548 886	552 795	581 949	
Pourcentage (S/P)	62,4%	64,2%	61,2%	63,7%	
Inventaire 2021					
Règlements	521 828	502 708	358 995	241 709	101 803
Provisions	22 476	39 658	103 047	164 405	257 539
Total des sinistres (S)	544 303	542 366	462 031	406 114	359 342
Primes acquises (P)	528 501	548 886	552 795	581 787	585 274
Pourcentage (S/P)	103,0%	98,8%	83,6%	69,8%	61,4%

Les provisions pour sinistres à payer non vie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
France	583 120	599 672
Autres garanties	580 549	596 532
Santé	2 571	3 140
Succursales	86 780	93 402
Total général	669 650	693 074

La ligne "Autres garanties" comprend notamment les provisions constituées au titre des garanties ITT/IPT.

B.7 Autres informations

B.7.a Comptes consolidés

Les comptes annuels de Cardif Assurance Vie sont intégrés globalement dans les comptes de BNP Paribas dont le siège est situé au 16, boulevard des Italiens 75009 Paris et dans ceux de BNP Paribas Cardif dont le siège est situé 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

B.7.b Autres informations

Effectifs moyens

Les moyens généraux de la société, notamment le personnel en France, sont gérés par le GIE BNP Paribas Cardif.

Le nombre de salariés de Cardif Assurance Vie en activité au cours de l'année 2021 correspond à celui des succursales et s'élève à 479 personnes (411 au cours de l'année 2020).

Rémunération des organes d'administration et de Direction

Cardif Assurance Vie n'a versé aucune rémunération en dehors des jetons de présence votés par l'Assemblée générale, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres des organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.

Crédit-bail

Aucun engagement de crédit-bail n'est porté par Cardif Assurance Vie.

Système d'information

Les comptes de Cardif Assurance Vie ont été établis sur la base des informations issues des systèmes d'information, complétées le cas échéant d'évaluations et d'estimations.